



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

1^{er} trimestre 2009

N° 17



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Télex : BCEAO 21833 SG /
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Kossi TENOU

*Directeur de la Recherche
et de la Statistique*

Email : courriers.drs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

1^{er} trimestre 2009

N° 17

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UMOA	7
Situation monétaire de l'UMOA	9
Evolution des prix dans les Etats membres de l'UEMOA et perspectives	29
INFORMATIONS GENERALES	37
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA	39
Chronologie des principales mesures de politique monétaire	43
CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS	47
REPERTOIRE LEGISLATIF	53
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO	55

AVANT-PROPOS

Les Notes d'Information et Statistiques (NIS), régulièrement publiées par la BCEAO, ont été réaménagées. Cinq revues autonomes et séparées – le Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières, le Bulletin mensuel de conjoncture, la Note trimestrielle d'information, la Revue économique et monétaire, l'Annuaire statistique – ont ainsi été substituées aux cahiers qui, naguère, constituaient les NIS.

La présente Note d'Information participe de cette réforme. Elle vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des organes de l'Union, la situation monétaire de l'UMOA, les interventions de la BCEAO, l'évolution des prix, les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union, ainsi que sur les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UMOA

SITUATION MONETAIRE DE L'UNION AU 31 DECEMBRE 2008

Le présent chapitre porte sur l'analyse de la situation monétaire dans l'Union au quatrième trimestre 2008. Elle est structurée autour des quatre parties ci-après :

- Environnement économique et financier de l'Union ;
- Evolution des agrégats monétaires ;
- Marchés financier et monétaire ;
- Mise en œuvre de la politique monétaire.

I - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UNION

Les économies de l'Union ont évolué au quatrième trimestre 2008 dans un environnement international marqué par la confirmation de l'entrée en récession de la plupart des pays industrialisés, consécutive à l'aggravation de la crise financière internationale.

Selon les dernières estimations, l'activité économique aux Etats-Unis s'est contractée de 1,6% au cours du quatrième trimestre 2008, après un repli de 0,1% le trimestre précédent. Pour l'ensemble de l'année 2008, le taux de croissance économique américain s'établirait à 1,1% contre 2,0% en 2007. Dans la Zone euro, le PIB a enregistré une baisse, pour le troisième trimestre consécutif, de 1,5% en variation trimestrielle, après des replis de 0,2% observés les trimestres précédents. Sur l'ensemble de l'année, le taux de progression du PIB de la Zone euro serait de 0,7% contre 2,6% en 2007.

Dans le sillage du ralentissement marqué de l'activité mondiale, les économies émergentes et en développement se sont ressenties de la chute de la demande à l'exportation. Les taux de croissance du PIB de la Chine et de l'Inde ressortiraient, en termes réels, respectivement à 9,0% et 7,3% en 2008, après 13,0% et 9,3% en 2007 selon les données du FMI. Pour les pays africains au Sud du Sahara, la croissance économique serait de 5,4% en 2008 contre 6,9% en 2007.

Les évaluations du FMI situent le rythme d'expansion de l'économie mondiale à 3,4% en 2008 et 0,5% en 2009 contre 5,2% en 2007.

Le ralentissement de l'activité économique au plan international a induit une accélération de la baisse des cours des matières premières. Ainsi, l'indice mensuel des prix des produits énergétiques, calculé par le FMI, a enregistré un repli de 48,3% au quatrième trimestre 2008 contre une baisse de 21,3% le trimestre précédent. En particulier, les cours du pétrole brut sur le New York Mercantile Exchange (NYMEX) sont passés en moyenne de 103,7 dollars le baril en septembre 2008 à 44,9 dollars en décembre 2008. L'indice des prix des matières premières d'origine agricole et celui des métaux ont enregistré des baisses respectives de 26,4% et 37,0% durant le quatrième trimestre 2008 contre des reculs de 2,5% et 11,9% un trimestre plus tôt.

Les produits de base exportés par les Etats membres de l'Union se sont également inscrits dans cette tendance baissière. Les cotations de l'or, du cacao, du café et du coton, exprimées en dollars des Etats-Unis, ont ainsi diminué respectivement de 1,1%, 7,2%, 21,1% et 28,2%. Celles des huiles de palme et de palmiste, ainsi que du caoutchouc ont reculé de 34,9%, 44,3% et 53,1%.

La décrue des cours des matières premières, consécutive à la dépression de la demande, a entraîné un net recul des tensions inflationnistes. Dans la Zone euro, le taux d'inflation s'est situé, en glissement annuel, à 1,6% à fin décembre 2008 contre 3,6% le trimestre précédent. Aux Etats-Unis, il s'est établi à 0,1% à fin décembre 2008 contre 4,9% à fin septembre 2008. Selon le FMI, ces évolutions font craindre des risques déflationnistes pouvant accentuer la contraction de l'activité.

Dans un contexte de dégradation des perspectives économiques, de modération de l'inflation et de crise du système financier, les principales banques centrales ont réduit significativement leurs taux directeurs pour faciliter l'accès au crédit. Elles ont également pris des mesures exceptionnelles, afin de soutenir le système financier. Ainsi, la Réserve Fédérale américaine a abaissé, à trois reprises, son taux objectif des fonds fédéraux durant le quatrième trimestre 2008, pour le ramener dans une fourchette de variation de 0% à 0,25% à compter du 16 décembre 2008, contre un niveau de 2,0% à la fin du trimestre précédent. La Banque Centrale Européenne a décidé depuis le 15 octobre 2008 d'effectuer ses opérations principales de

refinancement hebdomadaires par le biais d'une procédure d'appel d'offres à taux fixe, afin de couvrir la totalité des besoins en ressources exprimés par les banques. Ce taux fixe qui s'élevait à 3,75% depuis le 15 octobre 2008 est passé à 2,50% à fin décembre 2008, alors que le taux minimum de soumission aux appels d'offres à taux variables était de 4,25% à la fin du troisième trimestre 2008.

En outre, les banques centrales des économies avancées ont, d'une manière générale, poursuivi leurs actions concertées d'injection de liquidités.

Les marchés des changes sont demeurés marqués, durant le quatrième trimestre, par une forte volatilité des principales devises. En particulier, la monnaie commune européenne a connu un regain de dynamisme en décembre, après une importante dépréciation vis-à-vis du dollar américain en octobre et une stabilisation en novembre. A la fin du quatrième trimestre 2008, un euro s'échangeait à 1,3917 dollar contre 1,4303 dollar à fin septembre 2008 et 1,2757 dollar à fin octobre 2008.

Dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), les dernières estimations situent le taux de croissance du produit intérieur brut, en termes réels, à 3,4% pour l'année 2008, contre des prévisions initiales de 4,2% et une réalisation de 3,1% en 2007. Cette atonie de l'activité résulte notamment de la baisse de la demande de produits d'exportation. Nonobstant un environnement international peu propice, les résultats satisfaisants de la campagne agricole 2008/2009, la poursuite de la mise en oeuvre des programmes de réalisation d'infrastructures et la conclusion, par l'ensemble des Etats membres, de programmes économiques et financiers soutenus par les partenaires au développement ont permis une légère hausse de la croissance, d'une année à l'autre.

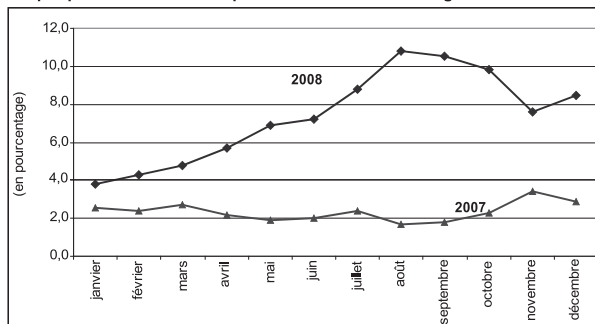
Les tensions inflationnistes se sont quelque peu atténuées au quatrième trimestre 2008, dans le sillage de la baisse des prix des produits énergétiques et des produits alimentaires de base importés. Toutefois, la rigidité à la baisse des prix des céréales locales dans la plupart des Etats membres, en rapport avec l'incidence des achats effectués dans le cadre des opérations de reconstitution des stocks, a limité la décélération des prix entamée en septembre 2008. Ainsi, le taux d'inflation, en glissement annuel, est remonté à 8,5% à fin décembre 2008 contre 7,6% en novembre 2008, et après 10,5% en septembre 2008.

Sur l'ensemble de l'année 2008, l'indice des prix à la consommation a progressé en moyenne de 7,4%

dans l'Union contre 2,4% en 2007, en liaison principalement avec la flambée des prix des denrées alimentaires importées et des produits énergétiques sur les trois premiers trimestres de l'année.

Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à 11,3% au Niger, 10,7% au Burkina, 10,4% en Guinée-Bissau, 9,2% au Mali, 8,7% au Togo, 7,9% au Bénin, 6,3% en Côte d'Ivoire et 5,8% au Sénégal. Ces évolutions témoignent d'une persistance de la divergence des niveaux des taux d'inflation dans les pays de l'UMOA, l'écart-type de la distribution des taux d'inflation en moyenne ressortant à 2,0 points en 2008 contre 2,1 points de pourcentage en 2007.

Graphique 1 : Evolution des prix à la consommation en glissement annuel



Source : BCEAO.

L'Union a enregistré en 2008 un différentiel moyen d'inflation défavorable de 4,1 points de pourcentage, par rapport à la Zone euro. En revanche, le différentiel est favorable à l'Union comparativement à ses principaux partenaires de la CEDEAO, notamment le Nigeria et le Ghana, avec lesquels l'écart d'inflation ressort respectivement à 4,1 points et 9,1 points de pourcentage.

La compétitivité globale de l'Union, évaluée à partir de l'évolution du taux de change effectif réel, s'est dégradée. En glissement annuel, au quatrième trimestre 2008, l'Union a enregistré une perte de compétitivité de 2,6%, après 7,7% au trimestre précédent. Cette érosion de la position concurrentielle de l'Union résulte d'un différentiel d'inflation défavorable à l'UEMOA de 3,5 points de pourcentage, atténué par une appréciation de 0,9% en moyenne des monnaies des principaux pays partenaires, notamment de 9,2% du dollar vis-à-vis de l'euro. Vis-à-vis de la Zone euro, la compétitivité de l'Union s'est détériorée de 6,2%. En revanche, elle s'est améliorée de 5,7% par rapport aux pays environnants.

Sur la base des données disponibles, la situation des finances publiques a été marquée à fin décembre 2008 par des tensions de trésorerie se traduisant dans certains Etats par une accumulation d'arriérés de paiement sur la dette tant intérieure qu'extérieure. A cet égard, les dernières missions

du FMI situent les arriérés au titre de la dette intérieure à 174,0 milliards au Sénégal, 52,3 milliards en Côte d'Ivoire, 22,6 milliards au Togo et 5,5 milliards en Guinée-Bissau.

Les contraintes financières des Etats ont été cependant atténuées par le niveau relativement important des dons reçus, reflétant le soutien des partenaires aux programmes de développement des pays de l'Union.

II - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES

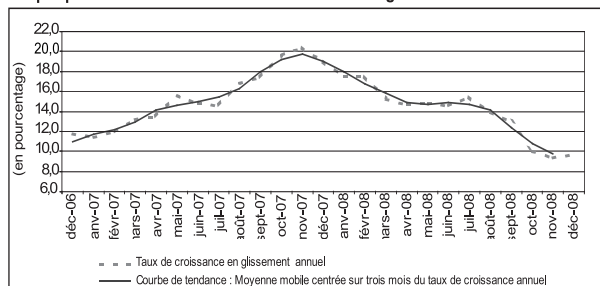
La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2008, comparée à celle à fin septembre 2008, est caractérisée par une progression de la masse monétaire, en liaison avec une augmentation du crédit intérieur et une consolidation des avoirs extérieurs nets. Les interventions globales de la BCEAO ont, pour leur part, poursuivi leur tendance à la hausse.

2.1 - La masse monétaire

Durant le quatrième trimestre 2008, la masse monétaire a progressé de 7,4% pour se situer à 9.368,1 milliards à fin décembre 2008. A la même période de l'année précédente, une hausse de 10,3% avait été relevée. L'accroissement de la masse monétaire est porté à la fois par la circulation fiduciaire et les dépôts.

En variation annuelle à fin décembre 2008, le taux de croissance de la masse monétaire, ressorti à 10,1%, marque une décélération par rapport au taux de 13,0% enregistré en septembre 2008.

Graphique 2 : Evolution de la masse monétaire en glissement annuel



Source : BCEAO.

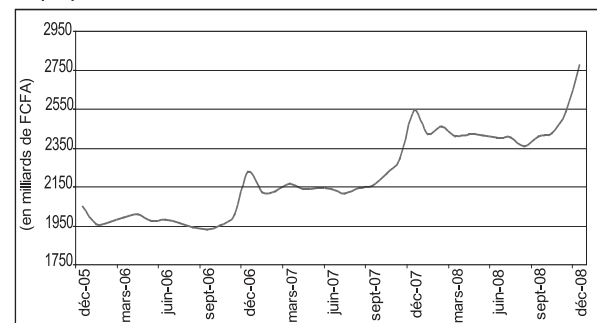
2.1.1 - La circulation fiduciaire

La circulation fiduciaire a connu une hausse de 15,2% durant le quatrième trimestre 2008 pour s'établir à 2.773,8 milliards à fin décembre 2008, après une progression de 0,2% le trimestre précédent et de 17,8%

à la même période de l'année précédente. Cette évolution, principalement saisonnière, est liée à la campagne de commercialisation des produits agricoles et aux dépenses des ménages, traditionnellement plus importantes en fin d'année.

En variation annuelle, la circulation fiduciaire est en hausse de 9,2% à fin décembre 2008, contre une progression de 13,9% observée à fin décembre 2007.

Graphique 3 : Evolution de la circulation fiduciaire



Source : BCEAO.

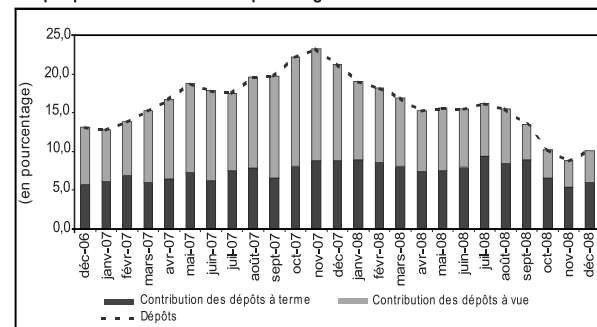
2.1.2 - Les dépôts

Les dépôts se sont accrus de 4,5% durant le dernier trimestre 2008, pour se situer à 6.594,3 milliards à fin décembre 2008, soit un rythme moins soutenu que la hausse de 7,7% enregistrée à la même période de l'année précédente.

Les évolutions les plus importantes ont été enregistrées au Sénégal (+119,4 milliards) et au Bénin (+51,8 milliards). Au Sénégal, cet accroissement s'explique par la mobilisation de ressources extérieures d'un montant total de 110,8 milliards durant le trimestre, dont une partie a été affectée à l'apurement d'arriérés de paiement au titre de la dette publique intérieure.

En glissement annuel, le rythme de croissance des dépôts a poursuivi sa tendance baissière amorcée depuis décembre 2007, se situant à 10,4% à fin décembre contre 13,5% à fin septembre 2008.

Graphique 4 : Evolution des dépôts en glissement annuel



Source : BCEAO.

2.2 - Les contreparties de la masse monétaire

2.2.1 - Le crédit intérieur

Durant le quatrième trimestre de l'année 2008, l'encours du crédit intérieur s'est accru de 6,8%, après une hausse de 4,7% enregistrée le trimestre précédent. Cette évolution est imputable à la fois à la progression des crédits à l'économie et à la forte dégradation de la position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis du système bancaire.

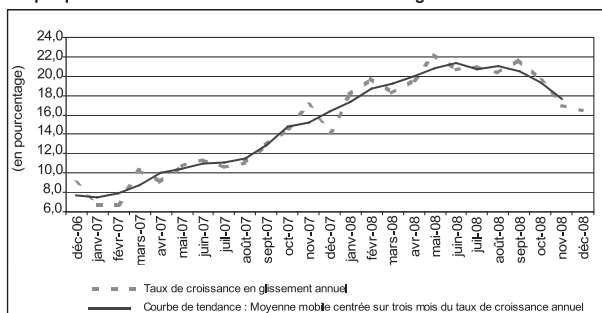
2.2.1.1 Les crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie s'est accru de 5,5% sur le trimestre, pour ressortir à 5.710,7 milliards à fin décembre 2008, contre une hausse de 4,9% au trimestre précédent et de 10,1% à la même période de l'année précédente. La progression au quatrième trimestre 2008 résulte principalement de l'évolution observée en Côte d'Ivoire (+149,1 milliards), où d'importantes mises en place de crédits ont été enregistrées en faveur des entreprises agro-industrielles intervenant dans la commercialisation et la transformation du café/cacao, ainsi qu'à des sociétés du secteur de l'énergie et des télécommunications. Il est également constaté une progression soutenue des crédits à l'économie au Bénin (+66,8 milliards), imputable aux concours octroyés à des sociétés des secteurs du coton, de l'énergie et des BTP dans le cadre des grands travaux de l'Etat. La même tendance est relevée au Sénégal (+85,7 milliards), en liaison avec les crédits accordés à des entreprises des secteurs des télécommunications, de l'industrie automobile, de l'agro-alimentaire et de l'énergie.

En glissement annuel à fin décembre 2008, le rythme de progression s'est ralenti. Il ressort à 16,4% contre 21,5% en septembre 2008. Les taux d'accroissement les plus significatifs sont relevés au Niger (+36,8%), au Sénégal (+24,7%), au Burkina (+21,7%) et au Bénin (+18,8%).

Le taux net de dégradation du portefeuille des banques de l'Union s'est établi à 7,2% à fin décembre 2008 contre 8,8% à fin juin 2008.

Graphique 5 : Evolution des crédits à l'économie en glissement annuel



Source : BCEAO.

2.2.1.2 La position nette des Gouvernements (PNG)

Durant le quatrième trimestre 2008, la position nette des Gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires s'est dégradée de 94,9 milliards. Cette évolution résulte, d'une part, de la hausse des engagements des Trésors publics vis-à-vis des banques (+92,8 milliards), en liaison notamment avec les souscriptions des établissements de crédit aux émissions de titres publics et, d'autre part, des tirages sur le FMI (+31,1 milliards) effectués principalement par le Sénégal et le Togo pour des montants respectifs de 17,5 milliards et 13,2 milliards. Cette situation illustre les tensions pesant sur la trésorerie publique des Etats membres de l'Union. La dégradation la plus importante de la PNG durant le trimestre a été enregistrée au Togo (+102,0 milliards), à la suite du transfert à l'Etat des créances en souffrance du système bancaire sur les établissements publics et le secteur privé pour un montant total de 88,1 milliards, dans la perspective de leur titrisation.

Sur l'ensemble de l'année 2008, la position nette débitrice des Gouvernements s'est dégradée de 17,8 milliards, du fait des émissions sur le marché financier régional, souscrites par les banques. La dégradation a été atténuée par la hausse des dépôts des Etats auprès des institutions monétaires, consécutive à la mobilisation d'importantes ressources par les Gouvernements au titre de l'Aide Publique au Développement (APD).

2.2.2 - Les avoirs extérieurs nets

A fin décembre 2008, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires sont ressortis à 4.721,3 milliards, en hausse de 171,4 milliards par rapport à fin septembre 2008, après une baisse de 11,8 milliards le trimestre précédent. A la même période de l'année 2007, la position extérieure nette des institutions monétaires avait augmenté de 363,2 milliards. L'évolution observée durant le trimestre sous revue s'explique principalement par la progression de 158,5 milliards de la position extérieure nette de la BCEAO, en liaison avec la mobilisation, par les Etats, de ressources extérieures, notamment le Sénégal (110,8 milliards), dont 55,8 milliards d'appui budgétaire direct de l'Agence Française de Développement (AFD), et le Burkina (100,8 milliards) dont 55,7 milliards au titre des projets et programmes financés par la Banque Mondiale.

Sur l'ensemble de l'année 2008, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont accrus de 55,5 milliards ou 1,2% contre des prévisions révisées de 147,0 milliards. Les résultats enregistrés en 2008 sont principalement imputables au repli des avoirs extérieurs nets enregistré au

niveau des banques (-123,5 milliards), notamment au Sénégal (-130,1 milliards). La position extérieure nette de la BCEAO s'est, pour sa part, améliorée de 179,0 milliards, en liaison avec une consolidation de 241,0 milliards de ses avoirs extérieurs bruts résultant des produits générés par la gestion des réserves de change et de la mobilisation d'importantes ressources par les Gouvernements au titre de l'Aide Publique au Développement.

2.3 - Les interventions de la Banque Centrale

Les interventions de l'Institut d'émission se sont établies à 640,7 milliards à fin décembre 2008, en hausse de 134,7 milliards durant le quatrième trimestre, en liaison avec la progression des refinancements en faveur des banques et établissements financiers, les concours aux Trésors nationaux ayant pour leur part baissé.

Les refinancements en faveur des banques et établissements financiers se sont accrus de 78,8 milliards sur le guichet de la pension et de 60,0 milliards sur le marché des appels d'offres, pour s'établir respectivement à 206,0 milliards et 160,0 milliards à fin décembre 2008, dans un contexte de tensions saisonnières sur la liquidité des banques.

Les concours aux Trésors nationaux sont ressortis à 274,7 milliards à fin décembre 2008, en baisse de 4,1 milliards par rapport à fin septembre 2008. Cette diminution est imputable aux remboursements au titre des concours monétaires directs consolidés effectués par l'ensemble des Etats concernés, à l'exception de la Côte d'Ivoire, du Niger et de la Guinée-Bissau qui n'ont pu honorer les échéances dues pour des montants respectifs de 5.654,5 millions, 886,2 millions et 73,6 millions. Les arriérés de paiement accumulés par ces trois pays se chiffrent respectivement à 73.508,4 millions, 11.816,5 millions et 73,6 millions à fin décembre 2008.

III - MARCHES FINANCIER ET MONETAIRE

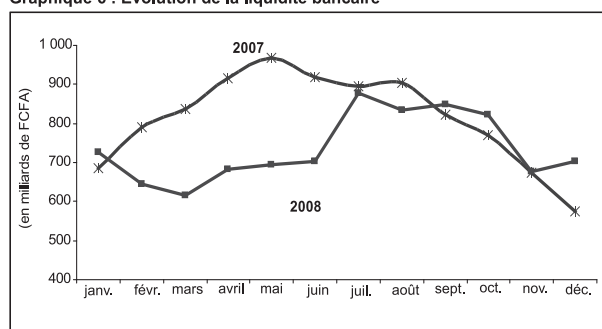
Le **marché des titres publics** est demeuré relativement animé durant le quatrième trimestre 2008. En effet, tout comme au troisième trimestre, quatre émissions, d'un montant total de 101,1 milliards, y ont été effectuées. Ces opérations ont concerné des émissions de bons du Trésor réalisées par la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina et le Niger pour des montants respectifs de 43,8 milliards, 22,8 milliards, 19,5 milliards et 15,0 milliards. Celles du trimestre précédent concernaient deux émissions de bons du Trésor et deux émissions obligataires.

Les taux d'intérêt issus des émissions de titres publics au quatrième trimestre 2008 se sont orientés à la hausse, dans un contexte marqué notamment par une baisse saisonnière de la liquidité bancaire et des tensions sur la trésorerie publique. Les taux de rendement des bons du Trésor ont évolué dans une fourchette de 6,43% à 7,11% durant le dernier trimestre de l'année contre une fourchette de 5,90% à 6,85% au troisième trimestre.

Au cours du quatrième trimestre, les tombées d'échéances sur le marché des titres publics de l'Union se sont élevées à 110,6 milliards contre 153,4 milliards le trimestre précédent. A fin décembre 2008, les encours des bons et obligations du Trésor émis par appel public à l'épargne sont ressortis respectivement à 321,8 milliards et 593,3 milliards.

Sur le **marché interbancaire**, les taux moyens sur le compartiment à une semaine, le plus actif du marché interbancaire, se sont tendus durant le trimestre sous revue, en ressortant à 6,02% en décembre 2008 contre 5,21% en septembre 2008, en relation avec les besoins accrus de liquidité des banques. En effet, le volume moyen des opérations s'est situé à 71,6 milliards au quatrième trimestre 2008 contre 49,0 milliards le trimestre précédent et 38,1 milliards un an plus tôt, tandis que les avoirs des banques en compte courant et compte de règlement dans les livres de la Banque Centrale sont passés de 848,5 milliards en septembre à 701,6 milliards en décembre 2008.

Graphique 6 : Evolution de la liquidité bancaire



Source : BCEAO.

L'orientation baissière des indices sur la **Bourse Régionale des Valeurs Mobilières**, entamée le trimestre précédent, s'est poursuivie durant le quatrième trimestre 2008. En effet, l'indice BRVM10 et l'indice BRVM composite se sont repliés respectivement de 20,5% et 19,0%, après des baisses de 11,7% et 7,2% au troisième trimestre 2008. A la même période de l'année 2007, les indices BRVM10 et BRVM composite avaient enregistré des hausses trimestrielles de 5,8% et 4,7% respectivement.

La capitalisation boursière totale du marché s'est inscrite en repli de 16,8%, ressortant à 3.851,4

milliards, après la baisse de 8,4% observée le trimestre précédent. Cette évolution est essentiellement imputable au repli de 18,9% de la capitalisation du marché des actions, qui s'est établie à 3.336,7 milliards à fin décembre 2008. La capitalisation du marché obligataire s'est, pour sa part, légèrement accrue de 0,5%, ressortant à 514,7 milliards.

IV – MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

4.1 – Politique des taux d'intérêt

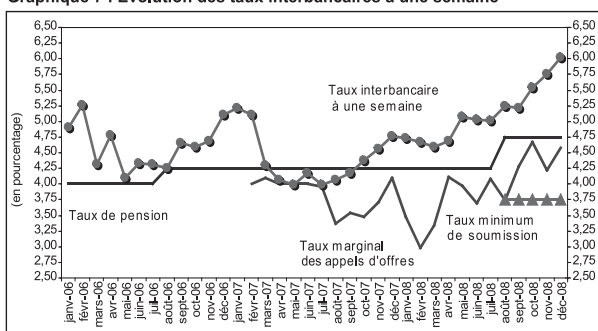
4.1.1 – Taux directeurs de la BCEAO

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

4.1.2 – Politique d'open market

Dans le contexte susvisé de resserrement de la liquidité bancaire et d'accroissement des besoins des banques, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

Graphique 7 : Evolution des taux interbancaires à une semaine



Source : BCEAO.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires se sont néanmoins redressés, en évoluant dans un

intervalle de 4,4986% à 4,7435% contre une plage de 3,9720% à 4,5682% le trimestre précédent.

4.2 – Réserves obligatoires

Les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de l'Union n'ont pas été modifiés durant le quatrième trimestre 2008. L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période fait ressortir une capacité globalement suffisante des banques à constituer les réserves requises.

Pour un niveau de réserves exigé de 573,4 milliards pour la période prenant fin le 15 décembre 2008, les réserves effectivement constituées ont atteint 732,5 milliards, soit 159,1 milliards de réserves libres. Au 15 septembre 2008, les réserves libres s'établissaient à 277,7 milliards.

CONCLUSION

Le quatrième trimestre 2008 a été caractérisé, au plan international, par la confirmation de l'entrée en récession de la plupart des économies avancées, consécutive à l'aggravation de la crise financière internationale.

Dans les Etats membres de l'Union, la situation économique a été marquée par la tendance à la décélération du taux d'inflation observée depuis le mois de septembre 2008 et par les incertitudes sur les perspectives d'évolution de l'activité, au regard de la dépression de la demande adressée aux secteurs tournés vers l'exportation.

Au plan monétaire, le rythme de progression de la liquidité globale s'est ralenti, en liaison notamment avec la décélération de la hausse des crédits à l'économie.

La situation budgétaire des Etats membres est demeurée caractérisée par la persistance des tensions sur la trésorerie publique, conduisant à l'accumulation d'arriérés de paiement dans certains pays.

Au regard de ces évolutions, la Banque Centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs, depuis la dernière modification intervenue le 16 août 2008 qui a porté le taux de pension à 4,75%.

U.M.O.A. : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006			2007			2008			Déc. (*)		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars		Juin	Sept.
AVOIRS EXTERIEURS NETS	3 694,5	3 680,0	3 703,6	3 899,5	4 365,1	4 346,5	4 302,6	4 665,8	4 443,8	4 561,7	4 549,9	4 721,3
Banque centrale	3 542,0	3 634,4	3 667,6	3 725,6	4 210,4	4 313,9	4 344,1	4 492,5	4 343,7	4 495,9	4 513,0	4 671,5
Banques	152,5	45,6	36,0	173,9	154,7	32,6	(41,5)	173,3	100,1	65,8	36,9	49,8
CREDIT INTERIEUR	4 300,5	4 326,0	4 409,1	4 783,8	4 492,0	4 568,0	4 850,9	5 386,1	5 463,6	5 554,7	5 816,4	6 210,2
Position nette des Gouvernements	521,6	491,7	464,2	485,7	321,4	297,5	398,0	481,7	531,6	397,6	404,6	499,5
Crédits à l'économie	3 778,9	3 834,3	3 944,9	4 298,1	4 170,6	4 270,5	4 452,9	4 904,4	4 932,0	5 157,1	5 411,8	5 710,7
Crédits de campagne	201,3	204,3	155,6	159,9	183,6	158,5	99,7	146,8	176,1	156,0	101,3	128,1
Crédits ordinaires	3 577,6	3 630,0	3 789,3	4 138,2	3 987,0	4 112,0	4 353,2	4 757,6	4 755,9	5 001,1	5 310,5	5 582,6
ACTIF = PASSIF	7 995,0	8 006,0	8 112,7	8 683,3	8 857,1	8 914,5	9 153,5	10 051,9	9 907,4	10 116,4	10 366,3	10 931,5
MASSE MONETAIRE	6 502,7	6 520,7	6 574,6	7 170,8	7 361,6	7 490,1	7 718,2	8 511,6	8 487,3	8 579,4	8 719,8	9 368,1
Circulation fiduciaire	1 993,8	1 983,5	1 929,0	2 229,9	2 164,2	2 140,0	2 157,0	2 540,8	2 409,9	2 403,3	2 407,4	2 773,8
Dépôts en CCP	35,3	37,3	39,8	45,8	44,5	53,3	60,4	60,9	44,9	33,1	56,2	53,8
Dépôts en CNE	43,7	45,4	45,1	45,2	47,7	50,0	50,4	49,5	51,6	53,6	52,9	52,1
Dépôts en Banque	4 429,9	4 454,5	4 560,7	4 849,9	5 105,2	5 246,8	5 450,4	5 860,4	5 980,9	6 089,4	6 203,3	6 488,4
Sociétés d'Etat et EPIC	391,3	399,5	429,8	497,7	564,4	569,6	611,9	609,3	651,9	642,5	649,9	700,6
A vue	238,7	253,8	261,7	335,9	382,1	353,4	388,2	416,4	452,9	431,8	425,0	485,1
A terme	152,6	145,7	168,1	161,8	182,3	216,2	223,7	192,9	199,0	210,7	224,9	215,5
Part. & Ent. privées	4 038,6	4 055,0	4 130,9	4 352,2	4 540,8	4 677,2	4 838,5	5 251,1	5 329,0	5 446,9	5 553,4	5 787,8
A vue	2 077,5	2 045,7	2 070,3	2 224,6	2 341,1	2 458,0	2 525,9	2 739,0	2 722,1	2 793,0	2 748,0	2 919,9
A terme	1 961,1	2 009,3	2 060,6	2 127,6	2 199,7	2 219,2	2 312,6	2 512,1	2 606,9	2 653,9	2 805,4	2 867,9
AUTRES POSTES NETS	1 492,3	1 485,3	1 538,1	1 512,5	1 495,5	1 424,4	1 435,3	1 540,3	1 420,1	1 537,0	1 646,5	1 563,4

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE II

U.M.O.A. : SITUATION RESUMEE DES BANQUES

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
												(*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Avoirs extérieurs bruts	152,5	45,6	36,0	173,9	154,7	32,6	(41,5)	173,3	100,1	65,8	36,9	49,8
Engagements extérieurs	521,7	467,5	472,9	600,0	606,2	567,6	557,5	607,7	618,6	614,5	612,0	615,0
	369,2	421,9	436,9	426,1	451,5	535,0	599,0	434,4	518,5	548,7	575,1	565,2
RESERVES	832,0	833,3	812,9	648,2	964,3	1 084,7	994,7	893,3	899,1	931,9	970,0	1 048,0
CREANCES SUR LES ETATS	883,3	924,7	980,9	1 056,4	992,4	1 128,6	1 381,3	1 407,8	1 433,8	1 474,7	1 405,8	1 498,6
CREDITS A ECONOMIE	3 759,0	3 817,2	3 929,0	4 276,7	4 154,0	4 252,6	4 436,7	4 886,9	4 917,9	5 143,4	5 397,5	5 693,4
Crédits à court terme	2 494,3	2 499,9	2 538,9	2 793,3	2 661,2	2 691,2	2 728,5	3 094,9	3 049,0	3 187,3	3 288,3	3 527,7
Crédits de campagne	201,3	204,3	155,6	159,9	183,6	168,5	99,7	146,8	176,1	156,0	101,3	128,1
Crédits ordinaires	2 293,0	2 295,6	2 383,3	2 633,4	2 477,6	2 532,7	2 628,8	2 948,1	2 872,9	3 031,3	3 187,0	3 399,6
Crédits à moyen terme	1 132,4	1 180,9	1 253,2	1 340,1	1 348,2	1 406,2	1 555,3	1 634,8	1 717,8	1 779,8	1 932,2	1 968,9
Crédits à long terme	132,3	136,4	136,9	143,3	144,6	155,2	152,9	157,2	151,1	176,3	177,0	196,8
ACTIF = PASSIF	5 626,8	5 620,8	5 758,8	6 155,2	6 265,4	6 498,5	6 771,2	7 361,3	7 350,9	7 615,8	7 810,2	8 289,8
DEPOTS PART. & ENTREPRISES	4 321,7	4 348,4	4 435,4	4 730,9	4 900,7	5 090,6	5 270,7	5 673,1	5 744,4	5 861,6	5 991,7	6 245,5
Organismes publics	289,0	299,0	310,1	385,7	366,0	420,0	437,0	428,2	421,6	419,7	442,4	463,3
Particuliers & entreprises privées	4 032,7	4 049,4	4 125,3	4 345,2	4 534,7	4 670,6	4 833,7	5 244,9	5 322,8	5 441,9	5 549,3	5 782,2
DEPOTS DES ETATS	726,4	718,2	721,7	789,9	782,1	882,5	941,3	989,9	999,6	1 012,1	1 030,4	1 073,7
CREDITS DE LA BANQUE CENTRALE	2,9	3,8	1,1	23,1	34,2	31,9	35,6	127,7	148,5	198,1	219,5	362,0
AUTRES POSTES NETS	575,8	550,4	600,6	611,3	548,4	493,5	523,6	570,6	458,4	544,0	568,6	608,6

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE III

U.M.O.A. : SITUATION RESUMEE DE LA BCEAO

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc. (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS	3 542,0	3 634,4	3 667,6	3 725,6	4 210,4	4 313,9	4 344,1	4 492,5	4 343,7	4 495,9	4 513,0	4 671,5
Avoirs extérieurs bruts	3 875,4	3 935,1	3 966,5	4 028,2	4 526,8	4 646,3	4 690,2	4 795,6	4 640,3	4 881,0	4 859,2	5 036,6
Engagements extérieurs	333,4	300,7	298,9	302,6	316,4	332,4	346,1	303,1	296,6	385,1	346,2	365,1
CREANCES SUR LES ETATS	568,4	551,5	537,8	516,6	504,5	498,4	514,4	495,8	488,5	523,5	530,4	559,8
CREANCES SUR LES BANQUES	2,9	2,4	1,4	23,1	35,8	31,9	37,3	127,6	155,2	206,5	226,2	365,0
CREANCES SUR LES ETABL. FIN.	1,7	1,1	1,1	1,9	1,0	1,8	1,0	1,0	1,5	1,4	1,0	1,0
ACTIF = PASSIF	4 115,0	4 189,4	4 207,9	4 267,2	4 751,7	4 846,0	4 896,8	5 116,9	4 988,9	5 227,3	5 270,6	5 597,3
CIRCULATION FIDUCIAIRE	1 993,8	1 983,5	1 929,0	2 229,9	2 164,2	2 140,0	2 157,0	2 540,8	2 409,9	2 403,3	2 407,4	2 773,8
DEPOTS DES ETATS (y c. encaisses)	264,5	333,0	403,0	368,9	470,0	534,2	651,9	525,9	475,0	662,9	596,9	574,7
DEPOTS DES BANQUES (y c. encais.)	861,1	859,8	869,7	674,5	1 023,8	1 120,3	1 034,1	913,4	899,9	998,0	1 002,4	1 066,3
AUTRES DEPOTS	108,2	106,1	125,3	119,0	204,5	156,2	179,7	187,3	236,5	227,8	211,6	242,9
AUTRES POSTES NETS	887,4	907,0	880,9	874,9	889,2	895,3	874,1	949,5	967,6	935,3	1 052,3	939,6

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE IV

U.M.O.A. : BASE MONETAIRE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
												(*)
BASE MONETAIRE	2 963,1	2 949,4	2 924,0	3 023,4	3 392,5	3 416,5	3 370,8	3 641,5	3 546,3	3 629,1	3 621,4	4 083,0
Circulation Fiduciaire	1 993,8	1 983,5	1 929,0	2 229,9	2 164,2	2 140,0	2 157,0	2 540,8	2 409,9	2 403,3	2 407,4	2 773,8
Réserves des banques	861,1	859,8	869,7	674,5	1 023,8	1 120,3	1 034,1	913,4	899,9	998,0	1 002,4	1 066,3
Autres Dépôts	108,2	106,1	125,3	119,0	204,5	156,2	179,7	187,3	236,5	227,8	211,6	242,9
CONTREPARTIES DE LA BASE MONETAIRE	2 963,1	2 949,4	2 924,0	3 023,4	3 392,5	3 416,5	3 370,8	3 641,5	3 546,3	3 629,1	3 621,4	4 083,0
Avoirs Extérieurs Nets	3 542,0	3 634,4	3 667,6	3 725,6	4 210,4	4 313,9	4 344,1	4 492,5	4 343,7	4 495,9	4 513,0	4 671,5
Position Nette du Gouvernement	303,8	218,5	134,8	147,7	34,5	(35,8)	(137,5)	(30,1)	13,4	(139,4)	(66,6)	(14,9)
Concours aux Banques et Etablissements Financiers	4,6	3,5	2,5	25,0	36,9	33,7	38,3	128,6	156,6	207,9	227,2	366,0
Autres Postes Nets	(887,3)	(907,0)	(880,9)	(874,9)	(889,3)	(895,3)	(874,1)	(949,5)	(967,4)	(935,3)	(1 052,2)	(939,6)
MASSE MONETAIRE	6 502,7	6 520,7	6 574,6	7 170,8	7 361,6	7 490,1	7 718,2	8 511,6	8 487,3	8 579,4	8 719,8	9 368,1
Multiplificateur	2,2	2,2	2,2	2,4	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE V

U.M.O.A. : POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
												(*)
BILLETS ET MONNAIES	19,6	20,1	19,9	18,4	20,3	20,4	17,5	18,0	21,1	20,1	22,8	18,4
DEPOTS A LA BANQUE CENTRALE	244,9	312,9	383,0	350,5	449,7	513,8	634,4	507,9	453,9	642,8	574,2	556,3
DEPOTS DANS LES BANQUES	726,4	718,2	721,7	789,9	782,1	882,5	941,3	989,9	999,6	1 012,1	1 030,4	1 073,7
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	18,2	16,0	14,8	19,5	15,6	16,1	15,2	16,5	12,6	12,3	13,3	16,3
TOTAL DES CREANCES	1 009,1	1 067,2	1 139,4	1 178,3	1 267,7	1 432,8	1 608,4	1 532,3	1 487,2	1 687,3	1 640,7	1 664,7
CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE	347,2	339,2	326,4	316,9	308,5	304,5	299,2	291,0	287,2	282,7	278,8	274,7
Escompte OC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Article 16	337,2	329,3	320,6	311,3	303,1	299,2	293,9	285,8	282,0	277,5	273,6	269,6
C.C.P.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TITRES D'ETAT ET CONSOLIDATIONS	10,0	9,9	5,8	5,6	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1
CONCOURS DES BANQUES	883,3	924,7	980,9	1 056,4	992,4	1 128,6	1 381,3	1 407,8	1 433,8	1 474,7	1 405,8	1 498,6
DEPOTS EN CCP DES PART. ET ENTR.	35,3	37,3	39,8	45,8	44,5	53,3	60,4	60,9	44,9	33,1	56,2	53,8
DEPOTS EN CNE	43,7	45,4	45,1	45,2	47,7	50,0	50,4	49,5	51,6	53,6	52,9	52,1
CONCOURS DU FMI	164,3	155,4	154,5	148,0	144,3	142,2	163,4	155,2	151,7	191,2	202,0	233,1
AUTRES CONCOURS	56,9	56,9	56,9	51,7	51,7	51,7	51,7	49,6	49,6	49,6	49,6	51,9
TOTAL DES DETTES	1 530,7	1 558,9	1 603,6	1 664,0	1 589,1	1 730,3	2 006,4	2 014,0	2 018,8	2 084,9	2 045,3	2 164,2
POSITION NETTE	521,6	491,7	464,2	485,7	321,4	297,5	398,0	481,7	531,6	397,6	404,6	499,5

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE VI

U.M.O.A. : INTERVENTIONS GLOBALES DE LA BCEAO

(en milliards de FCFA)

	2006			2007			2008			Déc. (*)		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars		Juin	Sept.
	CONCOURS AUX BANQUES & ETS FIN.	4,6	3,5	2,5	25,0	36,9	33,7	38,3	128,6		156,7	207,9
. MARCHE MONETAIRE	0,0	0,0	0,0	0,0	31,4	30,8	35,0	50,0	90,0	100,0	100,0	160,0
. PENSION	4,6	3,5	2,5	25,0	5,5	2,9	3,3	78,6	66,7	107,9	127,2	206,0
. AVANCES S/TITRES D'ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. CONSOLIDATION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. AUTRES CONCOURS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CONCOURS AUX TRESORS	347,2	339,2	326,4	316,9	308,5	304,4	299,2	291,0	287,2	282,7	278,8	274,7
. ESCOMPTE OBLIGATIONS CAUTIONNEES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. DECOUVERT EN COMPTE COURANT	337,2	329,3	320,6	311,3	303,1	299,1	293,9	285,8	282,0	277,5	273,6	269,6
. ESCOMPTE D'EFFETS PUBLICS (ART.13)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. ESCOMPTE D'EFFETS PUBLICS (ART. 15)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. TITRES D'ETAT ET CONSOLIDATIONS	10,0	9,9	5,8	5,6	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1
. CCP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
INTERVENTIONS TOTALES	351,8	342,7	328,9	341,9	345,4	338,1	337,5	419,6	443,9	490,6	506,0	640,7

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE VII

BENIN : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque centrale	377,4	389,6	396,9	436,7	459,6	458,8	504,3	521,3	500,4	539,0	576,7	569,4
Banques	57,0	31,3	52,9	83,5	36,1	54,7	90,3	135,5	125,2	182,8	189,8	120,7
CREDIT INTERIEUR	255,5	237,5	244,1	255,0	231,2	234,2	201,3	232,1	259,6	290,6	322,5	434,6
Position nette du Gouvernement	(107,8)	(132,2)	(142,3)	(160,8)	(222,1)	(208,2)	(258,7)	(287,9)	(280,8)	(259,7)	(228,2)	(182,9)
Crédits à l'économie	363,3	369,7	386,4	415,8	453,3	442,4	460,0	520,0	540,4	550,3	550,7	617,5
Crédits de campagne	19,6	14,0	13,1	8,9	41,1	29,7	12,5	20,6	25,8	15,3	4,2	12,5
Crédits ordinaires	343,7	355,7	373,3	406,9	412,2	412,7	447,5	499,4	514,6	535,0	546,5	605,0
ACTIF = PASSIF	689,9	658,4	693,9	775,2	726,9	747,7	795,9	888,9	885,2	1 012,4	1 089,0	1 124,7
MASSE MONETAIRE	654,3	638,2	653,2	726,1	691,2	718,2	763,0	869,4	905,6	971,8	1 019,5	1 103,0
Circulation fiduciaire	218,0	215,0	211,6	253,0	204,9	206,3	203,5	238,9	251,6	286,1	329,5	361,2
Dépôts en CCP	9,8	9,4	8,6	9,2	9,2	9,5	12,6	12,6	7,9	9,0	8,2	8,7
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	426,5	413,8	433,0	463,9	477,1	502,4	546,9	617,9	646,1	676,7	681,8	733,1
Sociétés d'Etat et EPIC	43,5	43,2	48,2	50,6	55,7	58,8	68,8	72,6	81,8	85,2	85,3	89,6
A vue	16,7	17,3	17,0	19,2	20,4	22,5	29,3	35,2	42,2	34,9	36,4	39,4
A terme	26,8	25,9	31,2	31,4	35,3	36,3	39,5	37,4	39,6	50,3	48,9	50,2
Part. & Ent. privées	383,0	370,6	384,8	413,3	421,4	443,6	478,1	545,3	564,3	591,5	596,5	643,5
A vue	197,5	193,3	199,9	221,1	224,3	233,6	252,3	303,2	310,5	331,3	306,8	343,7
A terme	185,5	177,3	184,9	192,2	197,1	210,0	225,8	242,1	253,8	260,2	289,7	299,8
AUTRES POSTES NETS	35,6	20,2	40,7	49,1	35,7	29,5	32,9	19,5	(20,4)	40,6	69,5	21,7

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

BURKINA : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
												(*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque centrale	227,9	227,2	226,5	221,0	383,9	432,3	458,3	409,3	383,4	353,7	333,2	369,6
Banques	227,0	227,7	226,4	202,9	350,3	392,1	431,9	355,0	318,9	291,3	297,4	315,0
	0,9	-0,5	0,1	18,1	33,6	40,2	26,4	54,3	64,5	62,4	35,8	54,6
CREDIT INTERIEUR	485,7	477,6	474,3	512,2	443,6	388,8	394,6	452,8	484,0	528,7	582,9	607,2
Position nette du Gouvernement	(20,8)	(27,2)	(56,8)	(30,2)	(107,2)	(133,9)	(141,6)	(93,8)	(91,8)	(79,4)	(49,8)	(58,2)
Crédits à l'économie	506,5	504,8	531,1	542,4	550,8	522,7	536,2	546,6	575,8	608,1	632,7	665,4
Crédits de campagne	90,0	94,3	90,0	75,5	46,9	53,1	33,2	18,1	58,4	40,9	29,8	14,1
Crédits ordinaires	416,5	410,5	441,1	466,9	503,9	469,6	503,0	528,5	517,4	567,2	602,9	651,3
ACTIF = PASSIF	713,6	704,8	700,8	733,2	827,5	821,1	852,9	862,1	867,4	882,4	916,1	976,8
MASSE MONETAIRE												
Circulation fiduciaire	649,0	648,0	628,8	661,6	760,2	783,3	817,9	813,2	812,8	829,1	849,9	911,0
Dépôts en CCP	162,0	145,8	131,8	142,0	189,4	196,5	208,8	202,4	164,1	161,1	174,2	213,1
Dépôts en CNE	3,5	3,8	3,3	3,7	4,0	3,1	3,5	3,5	3,4	3,8	8,2	4,8
Dépôts en Banque	43,7	45,4	45,1	45,2	47,7	50,0	50,4	49,5	51,6	53,6	52,9	52,1
Sociétés d'Etat et EPIC	439,8	453,0	448,6	470,7	519,1	533,7	555,2	557,8	593,7	610,6	614,6	641,0
A vue	69,5	75,4	74,5	77,2	86,1	84,6	94,6	83,3	85,9	75,0	97,9	88,9
A terme	29,5	32,8	26,3	30,0	45,4	37,6	39,5	31,3	32,4	25,7	33,1	29,5
Part. & Ent. privées	40,0	42,6	48,2	47,2	40,7	47,0	55,1	52,0	53,5	49,3	64,8	59,4
A vue	370,3	377,6	374,1	393,5	433,0	449,1	460,6	474,5	507,8	535,6	516,7	552,1
A terme	188,7	174,1	170,1	192,2	210,2	205,2	209,7	231,1	243,2	241,2	239,7	257,3
AUTRES POSTES NETS	181,6	203,5	204,0	201,3	222,8	243,9	250,9	243,4	264,6	294,4	277,0	294,8
	64,6	56,8	72,0	71,6	67,3	37,8	35,0	48,9	54,6	53,3	66,2	65,8

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE IX

COTE D'IVOIRE : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006			2007			2008			Déc. (*)		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars		Juin	Sept.
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque centrale	830,3	776,8	795,7	821,8	1 062,6	1 000,9	965,2	1 036,6	1 006,6	928,4	902,2	1 016,8
Banques	707,5	688,3	727,5	776,0	905,5	946,0	927,4	994,2	957,5	925,7	903,3	950,0
	122,8	108,5	68,2	45,8	157,1	54,9	37,8	42,4	49,1	2,7	-1,1	66,8
CREDIT INTERIEUR	1 459,4	1 469,6	1 393,4	1 636,3	1 436,3	1 500,1	1 675,2	1 962,5	1 926,5	1 956,2	1 979,5	2 103,1
Position nette du Gouvernement	385,4	385,6	321,7	345,3	290,8	305,9	367,7	430,7	455,1	432,6	424,5	399,0
Crédits à l'économie	1 074,0	1 084,0	1 071,7	1 291,0	1 145,5	1 194,2	1 307,5	1 531,8	1 471,4	1 523,6	1 555,0	1 704,1
Crédits de campagne	43,9	54,2	26,0	65,7	53,9	37,7	32,8	96,6	74,0	60,7	48,4	94,7
Crédits ordinaires	1 030,1	1 029,8	1 045,7	1 225,3	1 091,6	1 156,5	1 274,7	1 435,2	1 397,4	1 462,9	1 506,6	1 609,4
ACTIF = PASSIF	2 289,7	2 246,4	2 189,1	2 458,1	2 498,9	2 501,0	2 640,4	2 999,1	2 933,1	2 884,6	2 881,7	3 119,9
MASSE MONETAIRE												
Circulation fiduciaire	2 073,8	2 047,5	2 010,3	2 294,8	2 351,4	2 347,4	2 463,3	2 836,5	2 780,4	2 749,5	2 774,8	2 994,5
Dépôts en CCP	703,1	685,6	640,6	815,2	757,6	758,4	770,4	1 043,4	976,4	922,9	878,1	1 078,7
Dépôts en CNE	9,6	9,1	8,9	12,8	9,2	7,9	15,5	16,9	7,5	8,1	16,4	17,9
Dépôts en Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sociétés d'Etat et EPIC	1 361,1	1 352,8	1 360,8	1 466,8	1 584,6	1 581,1	1 677,4	1 776,2	1 796,5	1 818,5	1 880,3	1 897,9
A vue	60,9	66,0	63,6	78,2	130,2	126,9	121,4	104,2	102,8	105,0	95,8	64,6
A terme	29,7	35,7	32,6	43,7	91,6	50,8	50,6	57,6	56,9	57,1	44,6	34,4
Part. & Ent. privées	31,2	30,3	31,0	34,5	38,6	76,1	70,8	46,6	45,9	47,9	51,2	30,2
A vue	1 300,2	1 286,8	1 297,2	1 388,6	1 454,4	1 454,2	1 556,0	1 672,0	1 693,7	1 713,5	1 784,5	1 833,3
A terme	627,9	624,0	619,0	679,4	707,5	718,0	798,4	865,3	833,1	841,7	847,8	865,6
AUTRES POSTES NETS	672,3	662,8	678,2	709,2	746,9	736,2	757,6	806,7	860,6	871,8	936,7	967,7
	215,9	198,9	178,8	163,3	147,5	153,6	177,1	162,6	152,7	135,1	106,9	125,4

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

GUINEE-BISSAU : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008				Déc. (*)	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.		
AVOIRS EXTERIEURS NETS														
Banque centrale	38,7	41,7	43,4	43,2	44,5	43,5	50,2	51,5	47,6	55,3	66,4	66,6		66,6
Banques	34,0	34,2	38,0	33,9	38,2	37,3	43,6	44,4	46,4	64,0	51,3	53,0		53,0
	4,7	7,5	5,4	9,3	6,3	6,2	6,6	7,1	1,2	-8,7	15,1	13,6		13,6
CREDIT INTERIEUR	15,7	16,4	15,5	16,7	18,7	23,4	22,4	20,7	32,3	50,3	29,3	27,7		27,7
Position nette du Gouvernement	11,8	10,0	9,1	10,4	10,3	10,9	12,2	10,2	15,7	15,6	9,7	9,1		9,1
Crédits à l'économie	3,9	6,4	6,4	6,3	8,4	12,5	10,2	10,5	16,6	34,7	19,6	18,6		18,6
Crédits de campagne	0,0	1,0	0,0	0,5	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	5,7	1,4	0,6		0,6
Crédits ordinaires	3,9	5,4	6,4	5,8	8,3	12,4	10,2	10,5	16,6	29,0	18,2	18,0		18,0
ACTIF = PASSIF	54,4	58,1	58,9	59,9	63,2	66,9	72,6	72,2	79,9	105,6	95,7	94,3		94,3
MASSE MONETAIRE														
Circulation fiduciaire	52,5	54,9	55,6	55,2	59,1	62,2	70,7	69,0	72,9	106,2	94,2	89,2		89,2
Dépôts en CCP	38,9	40,4	39,6	39,7	34,6	38,7	41,2	43,5	45,8	68,1	57,4	53,3		53,3
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Dépôts en Banque	13,6	14,5	16,0	15,5	24,5	23,5	29,5	25,5	27,1	38,1	36,8	35,9		35,9
Sociétés d'Etat et EPIC	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	0,5	0,2	0,3	0,1	0,4	1,1	1,4		1,4
A vue	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	0,5	0,2	0,3	0,1	0,4	1,1	1,4		1,4
A terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part. & Ent. privées	13,5	14,4	15,9	15,2	23,9	23,0	29,3	25,2	27,0	37,7	35,7	34,5		34,5
A vue	11,7	12,6	14,3	13,3	21,7	19,8	25,5	19,8	20,7	32,0	26,3	26,0		26,0
A terme	1,8	1,8	1,6	1,9	2,2	3,2	3,8	5,4	6,3	5,7	9,4	8,5		8,5
AUTRES POSTES NETS	1,9	3,2	3,3	4,7	4,1	4,7	1,9	3,2	7,0	(0,6)	1,5	5,1		5,1

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE XI

MALI : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
												(*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS	466,5	490,8	440,4	524,0	530,5	483,0	475,5	526,4	526,8	506,4	440,0	480,1
Banque centrale	419,4	458,6	407,3	460,0	489,0	491,2	467,2	460,5	459,7	464,7	422,3	466,8
Banques	47,1	32,2	33,1	64,0	41,5	-8,2	8,3	65,9	67,1	41,7	17,7	13,3
CREDIT INTERIEUR	422,9	379,5	445,3	447,0	421,8	393,4	441,0	494,8	479,8	493,8	540,2	516,8
Position nette du Gouvernement	(67,5)	(91,1)	(79,4)	(128,2)	(115,6)	(141,4)	(110,0)	(123,5)	(128,8)	(134,9)	(113,0)	(148,5)
Crédits à l'économie	490,4	470,6	524,7	575,2	537,4	534,8	551,0	618,3	608,6	628,7	653,2	665,3
Crédits de campagne	28,3	29,2	17,2	0,0	15,8	16,3	8,0	0,0	0,0	17,2	8,0	0,3
Crédits ordinaires	462,1	441,4	507,5	575,2	521,6	518,5	543,0	618,3	608,6	611,5	645,2	665,0
ACTIF = PASSIF	889,4	870,3	885,7	971,0	952,3	876,4	916,5	1 021,2	1 006,6	1 000,2	980,2	996,9
MASSE MONETAIRE	816,2	803,1	816,3	931,9	884,7	878,3	894,1	1 018,3	1 013,7	1 009,3	1 003,2	1 011,2
Circulation fiduciaire	297,2	304,1	302,4	343,7	322,6	319,9	320,0	323,9	335,7	345,5	322,5	318,5
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	519,0	499,0	513,9	588,2	562,1	558,4	574,1	694,4	678,0	663,8	680,7	692,7
Sociétés d'Etat et EPIC												
A vue	23,2	33,1	38,4	85,2	59,3	71,6	60,9	75,2	57,1	59,3	60,5	78,0
A terme	21,7	30,5	23,8	80,8	34,4	45,6	40,7	58,9	40,3	41,1	43,1	64,0
Part. & Ent. privées	1,5	2,6	14,6	4,4	24,9	26,0	20,2	16,3	16,8	18,2	17,4	14,0
A vue	495,8	465,9	475,5	503,0	502,8	486,8	513,2	619,2	620,9	604,5	620,2	614,7
A terme	294,8	250,6	255,4	276,2	307,4	297,6	302,3	325,9	332,6	317,9	320,6	342,8
AUTRES POSTES NETS	201,0	215,3	220,1	226,8	195,4	189,2	210,9	293,3	288,3	286,6	299,6	271,9
	73,2	67,2	69,4	39,1	67,6	(1,9)	22,4	2,9	(7,1)	(9,1)	(23,0)	(14,3)

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE XII

NIGER : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008				
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc. (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS													
Banque centrale	135,6	122,0	128,8	155,5	177,8	155,9	160,5	225,1	186,8	331,6	289,0	283,5	
Banques	136,4	133,5	139,9	161,3	196,5	177,6	178,0	234,1	200,3	338,7	306,7	295,8	
	(0,8)	(11,5)	(11,1)	(5,8)	(18,7)	(21,7)	(17,5)	(9,0)	(13,5)	(7,1)	(17,7)	(12,3)	
CREDIT INTERIEUR	137,5	167,6	166,0	151,8	146,8	157,2	177,0	142,1	166,7	53,6	104,2	147,1	
Position nette du Gouvernement	6,7	23,3	17,0	(7,9)	(19,9)	(21,2)	(16,0)	(49,8)	(46,4)	(176,8)	(151,9)	(115,5)	
Crédits à l'économie	130,8	144,3	149,0	159,7	166,7	178,4	193,0	191,9	213,1	230,4	256,1	262,6	
Crédits de campagne	0,8	0,5	0,2	0,4	0,4	0,3	0,1	0,7	0,8	0,5	0,0	0,7	
Crédits ordinaires	130,0	143,8	148,8	159,3	166,3	178,1	192,9	191,2	212,3	229,9	256,1	261,9	
ACTIF = PASSIF	273,1	289,6	294,8	307,3	324,6	313,1	337,5	367,2	353,5	385,2	393,2	430,6	
MASSE MONETAIRE	263,5	277,0	273,3	289,1	309,2	299,7	308,3	356,2	342,8	367,7	382,0	398,5	
Circulation fiduciaire	121,6	130,5	124,6	132,9	144,8	124,3	129,6	133,3	133,9	135,1	132,0	147,0	
Dépôts en CCP	1,5	1,4	1,5	1,8	2,0	1,4	1,4	1,4	1,6	1,8	1,4	1,5	
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dépôts en Banque	140,4	145,1	147,2	154,4	162,4	174,0	177,3	221,5	207,3	230,8	248,6	250,0	
Sociétés d'Etat et EPIC	7,6	7,8	7,5	10,0	8,5	10,6	9,8	13,2	11,5	14,5	20,6	19,4	
A vue	2,9	3,6	3,2	5,0	3,5	5,3	4,4	8,7	6,0	9,2	14,0	11,2	
A terme	4,7	4,2	4,3	5,0	5,0	5,3	5,4	4,5	5,5	5,3	6,6	8,2	
Part. & Ent. privées	132,8	137,3	139,7	144,4	153,9	163,4	167,5	208,3	195,8	216,3	228,0	230,6	
A vue	76,4	82,1	83,6	89,4	92,2	99,8	98,0	126,5	112,5	127,3	132,6	131,9	
A terme	56,4	55,2	56,1	55,0	61,7	63,6	69,5	81,8	83,3	89,0	95,4	98,7	
AUTRES POSTES NETS	9,6	12,6	21,5	18,2	15,4	13,4	29,2	11,0	10,7	17,5	11,2	32,1	

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE XIII

SENEGAL : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006				2007				2008			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque centrale	731,4	729,0	749,7	779,5	800,1	823,2	771,7	851,2	751,2	744,1	682,2	729,5
Banques	550,6	581,9	590,5	569,3	618,9	656,9	635,3	644,3	562,6	620,7	550,8	652,7
CREDIT INTERIEUR	180,8	147,1	159,2	210,2	181,2	166,3	136,4	206,9	188,6	123,4	131,4	76,8
Position nette du Gouvernement	955,9	999,6	1 049,5	1 122,4	1 140,7	1 191,0	1 208,1	1 323,5	1 326,1	1 395,3	1 481,4	1 551,7
Crédits à l'économie	(90,2)	(89,1)	(49,9)	11,1	38,0	20,3	47,9	93,2	71,8	72,1	33,1	17,7
Crédits de campagne	1 046,1	1 088,7	1 099,4	1 111,3	1 102,7	1 170,7	1 160,2	1 230,3	1 254,3	1 323,2	1 448,3	1 534,0
Crédits ordinaires	18,2	10,6	8,6	8,9	25,2	21,3	13,1	10,4	17,1	15,7	9,5	5,2
	1 027,9	1 078,1	1 090,8	1 102,4	1 077,5	1 149,4	1 147,1	1 219,9	1 237,2	1 307,5	1 438,8	1 528,8
ACTIF = PASSIF	1 687,3	1 728,6	1 799,2	1 901,9	1 940,8	2 014,2	1 979,8	2 174,7	2 077,3	2 139,4	2 163,6	2 281,2
MASSE MONETAIRE												
Circulation fiduciaire	1 552,9	1 596,7	1 633,6	1 751,3	1 785,6	1 863,3	1 821,3	1 972,1	1 903,4	1 900,0	1 922,6	2 066,0
Dépôts en CCP	387,7	391,9	396,4	453,4	453,8	438,2	421,4	483,6	439,6	418,9	448,9	472,9
Dépôts en CNE	9,8	12,4	16,1	16,8	18,6	22,6	23,9	22,7	20,5	6,6	17,5	16,3
Dépôts en Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sociétés d'Etat et EPIC	1 155,4	1 192,4	1 221,1	1 281,1	1 313,2	1 402,5	1 376,0	1 465,8	1 443,3	1 474,5	1 456,2	1 576,8
A vue	67,5	60,2	51,4	63,3	54,0	54,1	52,9	58,7	57,6	62,8	51,5	78,4
A terme	28,0	29,4	23,0	30,2	23,4	37,6	33,0	46,9	39,1	39,6	32,3	41,9
Part. & Ent. privées	39,5	30,8	28,4	33,1	30,6	16,5	19,9	11,8	18,5	23,2	19,2	36,5
A vue	1 087,9	1 132,2	1 169,7	1 217,8	1 259,2	1 348,4	1 323,1	1 407,1	1 385,7	1 411,7	1 404,7	1 498,4
A terme	545,0	561,8	577,7	605,2	621,2	713,7	674,9	714,3	705,0	739,2	680,9	750,2
AUTRES POSTES NETS	542,9	570,4	592,0	612,6	638,0	634,7	648,2	692,8	680,7	672,5	723,8	748,2
	134,4	131,9	165,6	150,6	155,2	150,9	158,5	202,6	173,9	239,4	241,0	215,2

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

TOGO : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2006			2007			2008			Déc. (*)		
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars		Juin	Sept.
AVOIRS EXTERIEURS NETS	186,0	194,3	197,8	204,1	224,2	216,6	213,7	199,1	203,5	228,4	245,6	237,7
Banque centrale	127,2	144,9	146,8	153,1	174,9	170,7	180,0	162,5	158,0	165,1	196,8	187,7
Banques	58,8	49,4	51,0	51,0	49,3	45,9	33,7	36,6	45,5	63,3	48,8	50,0
CREDIT INTERIEUR	165,8	169,1	181,4	199,0	200,9	214,0	232,0	263,2	254,7	254,0	272,3	321,5
Position nette du Gouvernement	2,1	3,4	5,2	2,6	(4,9)	(0,8)	(2,7)	8,1	2,8	(4,2)	(23,8)	78,2
Crédits à l'économie	163,7	165,7	176,2	196,4	205,8	214,8	234,7	255,1	251,9	258,2	296,1	243,3
Crédits de campagne	0,4	0,4	0,5	0,1	0,2	0,1	0,0	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0
Crédits ordinaires	163,3	165,3	175,7	196,3	205,6	214,7	234,7	254,6	251,8	258,2	296,1	243,3
ACTIF = PASSIF	351,8	363,4	379,2	403,1	425,1	430,6	445,7	462,3	458,2	482,4	517,9	559,2
MASSE MONETAIRE	326,0	339,0	363,4	384,9	413,0	425,9	450,9	449,5	476,2	473,3	501,3	531,0
Circulation fiduciaire	65,1	70,1	82,1	100,1	106,7	107,8	112,2	122,0	112,9	115,7	114,9	129,2
Dépôts en CCP	1,0	1,2	1,5	1,6	1,6	8,8	3,4	3,8	4,2	3,9	4,6	4,6
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	259,9	267,7	279,8	283,2	304,7	309,3	335,3	323,7	359,1	353,7	381,8	397,2
Sociétés d'Etat et EPIC	27,2	20,3	33,6	34,2	32,1	30,9	46,6	43,5	47,6	42,4	42,4	54,2
A vue	18,3	11,1	23,3	28,0	24,8	22,0	33,8	19,1	28,3	25,8	25,5	37,1
A terme	8,9	9,2	10,3	6,2	7,3	8,9	12,8	24,4	19,3	16,6	16,9	17,1
Part. & Ent. privées	232,7	247,4	246,2	249,0	272,6	278,4	288,7	280,2	311,5	311,3	339,4	343,0
A vue	113,0	124,3	122,4	120,4	136,9	140,1	142,6	133,6	142,2	137,7	165,6	164,6
A terme	119,7	123,1	123,8	128,6	135,7	138,3	146,1	146,6	169,3	173,6	173,8	178,4
AUTRES POSTES NETS	25,8	24,4	15,8	18,2	12,1	4,7	(5,2)	12,8	(18,0)	9,1	16,6	28,2

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA EN 2008 ET PERSPECTIVES

Les tensions inflationnistes observées dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en 2008 ont été les plus importantes des 13 dernières années. Le présent chapitre analyse les facteurs à l'origine de cette accélération du rythme de progression des prix dans l'Union en 2008. Il fait ressortir également les perspectives d'inflation en 2009.

I - EVOLUTION DE L'INFLATION DANS L'UNION EN 2008

L'inflation s'est fortement accélérée en 2008 dans

l'UEMOA pour atteindre un niveau inégalé depuis 1995. En effet, elle est ressortie en moyenne à 7,4% en 2008 contre 2,4% en 2007. A l'exception des augmentations des prix de 31,3% en 1994 et 12,0% en 1995, consécutives à la modification de la parité du franc CFA de 1994, la moyenne des taux d'inflation sur la période 1996-2007 s'est située à 2,5%.

Contrairement à l'année 2007 où les tensions inflationnistes sont restées localisées au Sénégal et en Guinée-Bissau, la flambée des prix a touché tous les pays de l'Union en 2008.

Tableau 1 : Evolution des prix à la consommation dans les pays de l'UEMOA entre 2006 et 2008

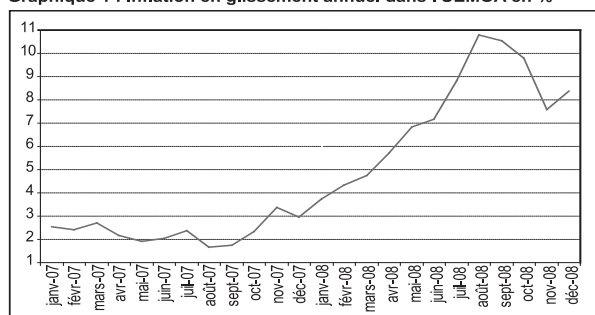
	Inflation en moyenne annuelle (en %)		
	2006	2007	2008
Bénin	3,8	1,3	7,9
Burkina	2,4	-0,3	10,7
Côte d'Ivoire	2,5	1,9	6,3
Guinée-Bissau	2,0	4,6	10,4
Mali	1,5	1,4	9,2
Niger	0,04	0,1	11,3
Sénégal	2,1	5,9	5,8
Togo	2,2	0,9	8,7
UEMOA	2,3	2,4	7,4

Source : Instituts Nationaux de la Statistique des Etats membres de l'Union.

La dynamique infra-annuelle de l'inflation fait ressortir deux phases d'évolution des prix, en glissement

annuel, en 2008. La première période marquée par une accélération de l'inflation se situe entre janvier et août 2008.

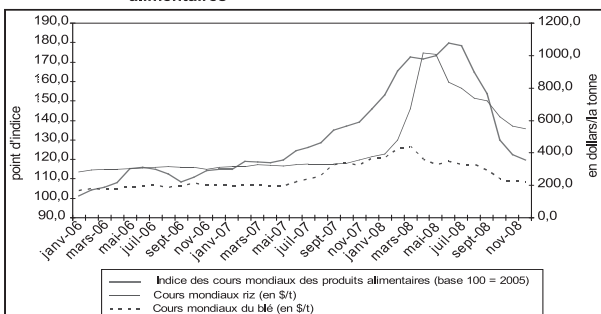
Graphique 1 : Inflation en glissement annuel dans l'UEMOA en %



Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

Le taux d'inflation en glissement annuel dans l'Union a progressé de 2,9% en décembre 2007 pour atteindre un pic de 10,8% en août 2008. Cette accélération de l'inflation a été impulsée par la flambée des prix des produits alimentaires, notamment des céréales locales¹ et des produits alimentaires importés², ainsi que par les fortes tensions sur les cours du pétrole brut³.

Graphique 2 : Evolution de l'indice des cours mondiaux des produits alimentaires



Source : FMI.

La seconde période de l'année, allant de septembre à décembre 2008, a été caractérisée par une décélération de l'inflation qui est ressortie à 8,5% en décembre 2008. La détente des prix est liée à l'augmentation de la production agricole de la campagne 2008/2009, conjuguée au retournement

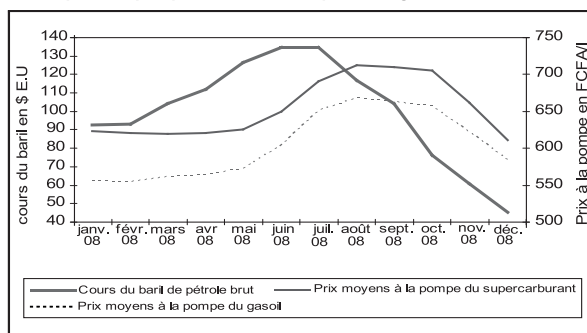
1. La production céréalière dans les pays de l'UEMOA s'est contractée de 9,4% au cours de la campagne agricole 2007/2008, par rapport à celle de 2006/2007. Cette diminution de l'offre, conjuguée aux renchérissements des coûts de transport, s'est traduite par une progression sensible des prix des céréales locales dans tous les pays. En moyenne, les prix des céréales se sont accrus de 34,3% en 2008 et expliquent le tiers de la hausse de l'inflation totale annuelle.

2. L'indice des prix mondiaux des denrées alimentaires s'est accru de 23,3% en 2008, après une progression de 15,2% en 2007. La hausse des cours mondiaux des produits alimentaires a été répercutée en partie sur les prix dans l'Union. La progression des prix en moyenne en 2008 dans l'UEMOA a atteint 51,0% pour le riz, 17,4% pour l'huile et 11,6% pour le lait.

3. Les cours du pétrole brut ont sensiblement augmenté au cours des sept premiers mois de l'année 2008, dans le prolongement de la tendance haussière observée depuis 2004. Ils ont atteint leur plus haut niveau historique de 147 dollars en juillet 2008, contre 91,6 dollars en décembre 2007. Pour l'ensemble de l'année 2008, les cours du baril de pétrole brut se sont établis, en moyenne, à 100,04 dollars contre 72,62 dollars en 2007, soit une progression de 37,8%. Exprimés en franc CFA, les prix du pétrole se sont accrus de 27,5% en 2008. Cette évolution a induit une hausse de 8,8% des prix à la pompe des produits pétroliers et un renchérissement de 6,6% des services de transport.

de la tendance haussière des prix des denrées alimentaires et des cours du pétrole brut dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise financière internationale et les risques de récession dans la plupart des pays industrialisés.

Graphique 3 : Evolution des cours du baril de pétrole brut et des prix à la pompe de l'essence super et du gasoil



Source : BCEAO.

L'examen de la composante de long terme de l'évolution du niveau général des prix laisse apparaître que l'indicateur communautaire d'inflation sous-jacente⁴, mesuré par le taux d'inflation hors produits frais et énergie, s'est accru. Il s'est établi à 5,1% en 2008 contre 1,9% en 2007. Cette accélération est due à la hausse des prix des produits alimentaires importés (huile, lait, blé) et des services de transport.

L'UEMOA a enregistré en 2008 un différentiel d'inflation défavorable vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux. Ce différentiel a atteint 2,4 points de pourcentage par rapport à l'ensemble des partenaires et 4,1 points à l'égard de la Zone euro. Cependant, un différentiel d'inflation favorable est observé par rapport aux pays environnants, notamment 9,1 points vis-à-vis du Ghana et 4,1 points de pourcentage à l'égard du Nigeria.

II - EVOLUTION PREVISIBLE DE L'INFLATION EN 2009

L'évolution de l'inflation en 2009 sera déterminée essentiellement par le mouvement des prix des produits céréaliers, la tendance des cours mondiaux des produits alimentaires importés et du baril de pétrole brut, ainsi que l'orientation du taux de change du dollar par rapport à l'euro.

4. L'indice d'inflation sous-jacente adopté par l'UEMOA est obtenu par l'élimination, du panier suivi dans le cadre de l'IHPC, des postes les plus volatils suivants : céréales non transformées, poissons et autres produits frais de la pêche, poissons et autres produits de la pêche séchés et fumés, conserves de poissons, fruits, légumes frais, pommes de terre, manioc, autres tubercules, bananes plantain, sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs, électricité, gaz, combustibles liquides (pétrole lampant), autres combustibles (bois de chauffe), carburants et lubrifiants.

Sur la base des hypothèses retenues par rapport à ces différents facteurs (cf. Annexe I), une décélération de l'inflation en glissement annuel serait observée au cours du premier trimestre 2009, dans le prolongement de la tendance perceptible depuis le dernier trimestre 2008. Cette orientation serait en liaison essentiellement avec la diminution des prix des carburants dans tous les pays.

Le taux d'inflation en glissement annuel passerait de 8,5% en décembre 2008 à 6,5% en janvier 2009 et 5,1% en mars 2009. Les mesures de réduction des prix de plusieurs biens et services, notamment ceux des transports, de l'électricité et du pain au Sénégal et la baisse des coûts des services de transport en Côte d'Ivoire favoriseraient également la décélération de l'inflation dans l'Union.

Quant aux céréales locales, l'orientation baissière des prix entamée en septembre 2008 s'est inversée en janvier 2009. La hausse des prix des céréales locales (maïs et mil) dans la plupart des pays en début d'année, en dépit de l'accroissement de la production de la campagne agricole 2008/2009, serait imputable à la contraction de l'offre induite par la constitution des stocks paysans et des stocks nationaux de sécurité. Par ailleurs, la spéculation et les actions entreprises par les Etats pour garantir des prix incitatifs aux producteurs contribueraient à l'augmentation des prix des céréales locales.

En moyenne, l'inflation dans l'UEMOA ressortirait à 5,8% au cours des trois premiers mois de 2009 contre 4,3% à la même période de 2008.

La décélération de l'inflation attendue au cours du premier trimestre 2009 devrait se poursuivre sur l'ensemble de l'année 2009, en rapport avec la baisse des prix des carburants et une progression de moindre ampleur des prix des céréales, par rapport à 2008. Ainsi, le taux d'inflation en glissement annuel ressortirait à 2,1% en décembre 2009 et varierait dans une fourchette de 1,3% à 2,8%.

Le taux d'inflation, en moyenne annuelle dans l'UEMOA, s'établirait à 3,5% en 2009 contre 7,4% en 2008 (cf. Annexe II). Les produits alimentaires constitueraient la principale source d'inflation. Les disparités des taux d'inflation dans les pays de l'UEMOA en 2009 s'expliqueraient par les différences dans les structures de consommation.

Au total, des risques de dépassement du seuil d'inflation de 2,0% retenu dans le cadre du programme monétaire 2009 existent dans tous les pays de la Zone. En effet, bien qu'étant en repli par rapport aux sommets atteints en 2008, les prix des céréales locales et des produits alimentaires importés resteront relativement élevés en 2009. En revanche, les prix des carburants devraient avoir un impact modérateur sur l'inflation en 2009.

ANNEXE I : HYPOTHESES DE PROJECTION DE L'INFLATION EN 2009

Les projections pour l'année 2009 reposent principalement sur les hypothèses ci-après.

Baisse des cours mondiaux du pétrole brut

Dans le prolongement de la tendance observée depuis août 2008, il est attendu une baisse en moyenne des cours du pétrole brut en 2009, par rapport au niveau de 2008. Cette hypothèse repose sur les anticipations d'un ralentissement de la croissance, voire d'une récession dans les pays développés et ceux émergents. Les prévisions ont été effectuées avec un cours du baril de pétrole brut à 65 dollars en moyenne en 2009 contre 100,5 dollars en 2008. Ainsi, une baisse des prix moyens à la pompe des carburants serait enregistrée en 2009, par rapport à leurs niveaux de 2008 dans tous les pays.

Raffermissement du dollar par rapport à l'euro

En rupture avec la tendance observée au cours des deux années précédentes, une appréciation du dollar vis-à-vis de l'euro serait enregistrée en 2009. Cette évolution résulterait de la diminution des différentiels de croissance et de taux d'intérêt, en défaveur des USA, observée au cours des dernières années. Le raffermissement du dollar aura une incidence haussière sur les prix dans l'UEMOA, notamment ceux des biens importés des pays asiatiques dont les monnaies sont liées à la devise américaine. Le cours moyen de l'euro en

2009 est projeté à 1,35 dollar contre 1,48 dollar observé en 2008.

Décélération de l'inflation importée

L'inflation importée serait moins importante en 2009, au regard de la forte décélération de l'inflation observée dans les principaux pays partenaires de l'UEMOA, notamment dans la Zone euro et aux Etats-Unis.

Rigidité à la baisse des prix des céréales locales en 2009

Selon les dernières estimations disponibles, la production vivrière de la campagne agricole 2008/2009 dans l'UEMOA est en hausse par rapport à celle de la campagne précédente. Toutefois, les achats pour la reconstitution des stocks nationaux de céréales et les actions entreprises par certains Etats pour offrir des prix incitatifs aux paysans devraient induire une rigidité à la baisse des prix des produits céréaliers en 2009.

Outre les hypothèses formulées ci-dessus, les projections des prix en 2009 sous-entendent la poursuite dans les Etats de l'Union, de politiques budgétaires axées sur une meilleure qualité de la dépense publique. Par ailleurs, elles supposent le maintien d'une politique monétaire prudente, traduite par une progression de la liquidité globale en adéquation avec l'évolution de l'activité économique.

EVOLUTION DE L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LES PAYS DE L'UEMOA

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Glissements annuels (en %)									
Janvier 2008	1,3	6,9	2,1	6,7	4,0	5,9	6,1	4,0	3,8
Février 2008	2,6	7,1	2,7	8,6	5,8	7,6	5,5	4,5	4,3
Mars 2008	5,7	7,5	3,5	5,5	6,1	8,7	4,3	4,8	4,8
Avril 2008	5,8	7,7	4,1	8,3	9,4	8,5	5,2	7,5	5,7
Mai 2008	7,9	11,0	4,9	9,1	9,9	9,5	6,0	9,3	6,9
Juin 2008	5,9	15,1	5,2	13,3	10,3	10,5	5,9	8,5	7,2
Juillet 2008	10,9	11,4	8,2	13,9	12,3	15,3	4,9	8,5	8,8
Août 2008	15,2	14,0	9,0	14,6	12,8	15,4	7,4	16,0	10,8
Septembre 2008	12,0	13,1	9,7	12,9	12,9	15,4	7,9	12,1	10,5
Octobre 2008	10,3	12,0	9,6	12,9	10,3	12,3	7,5	12,0	9,8
Novembre 2008	8,0	10,3	7,9	10,3	8,3	12,3	4,2	7,3	7,6
Décembre 2008	9,9	11,6	9,0	8,7	7,8	13,6	4,2	10,3	8,5
Janvier 2009	7,6	8,1	7,1	11,0	6,2	11,8	2,3	7,9	6,5
Février 2009 (estimations)	7,4	8,1	6,1	9,4	5,7	9,7	1,8	7,6	5,8
Mars 2009 (prévisions)	5,4	7,9	5,1	10,4	5,2	9,3	1,7	7,6	5,1
Juin 2009 (prévisions)	5,3	1,7	4,8	3,9	1,7	6,6	1,0	3,9	3,5
Septembre 2009 (prévisions)	0,6	0,7	1,5	0,9	0,3	1,9	0,0	2,6	1,0
Décembre 2009 (prévisions)	2,0	0,6	2,3	1,0	2,7	0,6	2,7	1,0	2,1
Moyenne (en %)									
2007	1,3	-0,3	1,9	4,6	1,4	0,1	5,9	0,9	2,4
2008	7,9	10,7	6,3	10,4	9,2	11,3	5,8	8,7	7,4
2009 (prévisions)	4,0	3,9	3,8	3,9	3,2	6,7	1,3	5,1	3,5

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique et BCEAO.

PRINCIPALES EVOLUTIONS DES PRIX EN MOYENNE EN 2008 (en pourcentage)

	Bénin	Burkina d'Ivoire	Guinée- Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Produits alimentaires	18,0	23,4	15,9	13,0	20,6	9,6	20,4	13,8
Céréales non transformées	55,2	45,8	38,8	22,1	34,3	30,7	64,4	34,3
Bœuf	24,3	14,8	2,2	11,0	22,8	4,2	19,6	11,5
Produits de la pêche	-2,2	22,1	9,8	6,6	5,2	3,4	21,8	13,7
Légumes	12,0	4,4	3,3	-5,9	10,4	5,5	4,2	4,5
Tubercules	4,7	-1,6	-3,6	-2,0	13,0	-7,1	8,6	-0,9
Pain	4,8	6,9	10,3	21,0	20,4	12,8	26,0	9,7
Lait	4,8	11,1	20,0	33,6	9,0	9,8	8,2	11,6
Huile	18,9	29,3	36,8	30,2	30,4	10,4	15,2	17,4
Sel, épices et produits alimentaires n.d.a	11,5	7,1	5,5	-0,5	6,7	8,3	17,4	5,3
Logement	4,9	12,1	8,9	5,2	5,0	1,5	2,7	4,1
Loyer	13,1	0,3	8,4	3,7	2,4	0,5	6,6	2,0
Ciment	4,1	14,3	5,0	13,9	16,0	1,3	9,5	7,3
Eau	-0,3	27,5	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	2,9
Electricité	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	4,1	0,0	1,2
Autres combustibles	0,1	18,3	14,8	9,4	11,6	3,6	-0,2	12,4
Gaz	8,2	0,0	25,1	0,9	-12,0	0,6	0,0	2,9
Produits pétroliers et services de transport	6,2	6,1	8,9	3,8	7,7	11,0	7,8	7,4
Produits pétroliers	7,2	8,4	8,6	7,2	12,2	14,5	3,4	8,7
Services de transport	5,0	0,0	8,9	0,0	0,0	9,8	10,1	6,6
Ensemble de l'IHPC	7,9	10,7	10,4	9,2	11,3	5,8	8,7	7,4

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique et BCEAO.

EVOLUTION DES COURS MONDIAUX DE QUELQUES PRODUITS ALIMENTAIRES

	Riz	Lait	Huile	Blé
2006	5,4	-6,2	6,9	26,3
2007	9,5	35,9	42,1	33,1
2008	110,7	39,5	33,1	27,7

Sources : FMI, Instituts Nationaux de la Statistique et BCEAO.

EVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA EN 2008

(Prix moyens mensuels en FCFA par litre, sauf indications contraires)

	janv-08	févr-08	mars-08	avr-08	mai-08	juin-08	juil-08	août-08	sept-08	oct-08	nov-08	déc-08	Moyenne 2007	Moyenne 2008	Variations en 2008 par rapport à 2007 (en %)
Bénin															
Essence super	475	475	475	475	475	475	575	650	595	595	540	485	454	524	15,5
Gazole	430	430	430	430	430	430	560	640	595	595	540	488	404	500	23,7
Burkina															
Essence super	670	670	670	670	670	670	693	720	720	720	705	493	629	673	6,9
Gazole	603	603	603	603	603	603	646	695	695	695	685	495	569	627	10,2
Côte d'Ivoire															
Essence super	615	615	615	615	615	615	765	795	795	795	708	498	615	671	9,0
Gazole	545	545	545	545	545	545	712	685	685	685	633	500	545	597	9,6
Guinée-Bissau															
Essence super	700	678	670	670	670	801	801	801	801	785	682	504	697	714	2,5
Gazole	520	520	569	569	569	729	729	729	729	707	625	507	506	625	23,6
Mali															
Essence super	625	625	625	625	643	664	695	695	695	695	689	511	619	649	4,9
Gazole	535	535	535	535	563	580	585	585	585	585	581	514	534	560	4,9
Niger															
Essence super	670	670	670	670	670	670	670	670	670	670	670	518	594	657	10,6
Gazole	664	664	664	664	664	664	664	664	664	664	664	521	558	652	16,8
Sénégal															
Essence super	724	725	722	736	755	802	823	808	808	789	706	525	690	744	7,8
Gazole	647	640	647	668	704	784	813	795	764	732	661	528	571	699	22,3
Togo															
Essence super	505	505	505	505	505	505	505	559	595	595	595	532	505	534	5,8
Gazole	500	500	500	500	500	500	500	554	590	590	590	535	500	530	6,0

Source : BCEAO.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

(Abidjan, le 26 mars 2009)

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'est réuni le jeudi 26 mars 2009, à partir de 9 heures, dans les locaux de l'Agence Principale à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, son Président statutaire.

Examinant la situation économique monétaire et financière de l'Union, le Conseil d'Administration a noté avec satisfaction le reflux de l'inflation depuis le quatrième trimestre de l'année 2008. Cependant, il a relevé que le recul de la demande étrangère induite par la crise économique mondiale est de nature à affecter l'activité des secteurs tournés vers l'extérieur. A cet égard, le Conseil s'est préoccupé de l'impact de cette évolution sur la croissance économique, les finances publiques et les comptes extérieurs de l'Union.

Dans ce contexte, les Administrateurs ont salué les mesures prises par la BCEAO dès l'apparition des premiers signes de la crise, tant au niveau de la gestion des réserves de change que de la conduite de la politique monétaire. Ils ont, à cet égard, félicité le Gouverneur pour les actions idoines qui ont été entreprises et qui ont permis de sécuriser les réserves de change de l'Union.

Le Conseil d'Administration a demandé à la Banque Centrale de poursuivre l'orientation imprimée à la

politique monétaire, ainsi que les concertations en cours avec le système bancaire.

Par ailleurs, les Administrateurs ont recommandé la conduite à leur terme, par les Etats, des réformes structurelles engagées, ainsi que l'adoption, le cas échéant, de mesures complémentaires à la suite des conclusions attendues des travaux en cours au plan communautaire sur l'évaluation de l'impact de la crise.

Enfin, le Conseil d'Administration a été tenu informé de l'état de réalisation des objectifs de la politique de la monnaie et du crédit pour l'année 2008, des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International, ainsi que des activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières.

Les membres du Conseil d'Administration tiennent à exprimer aux Autorités et au peuple ivoiriens, leurs remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Abidjan, le 26 mars 2009

Le Président du Conseil d'Administration,

Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Abidjan, le 27 mars 2009)

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine s'est réuni en session ordinaire, le 27 mars 2009, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à Abidjan, en Côte d'Ivoire, sous la présidence de Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement et Monsieur Martin GBEDEY, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers.

Au titre de la BCEAO, le Conseil des Ministres, examinant la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine à fin décembre 2008, s'est préoccupé des répercussions de la crise financière et économique internationale sur les économies des pays de l'Union. Les Ministres ont demandé aux institutions communautaires l'accélération des travaux de la Commission mise en place à l'issue de la dernière Conférence des Chefs d'Etat, sous la coordination de la Banque Centrale, en vue d'identifier les impacts de la crise et proposer des actions à mener au niveau de l'Union.

Le Conseil a noté avec satisfaction le reflux de l'inflation au quatrième trimestre 2008, en liaison avec la baisse des prix des produits pétroliers et des produits alimentaires importés. Il a toutefois relevé que le niveau des prix des céréales locales demeurait encore élevé en dépit d'une campagne agricole 2008/2009 jugée satisfaisante. Les Ministres ont exhorté les Etats membres à œuvrer à la sécurisation des revenus des producteurs, mais également à un approvisionnement adéquat des marchés locaux en produits vivriers.

Le Conseil a relevé que la situation des finances publiques demeurait caractérisée par des accumulations d'arriérés de paiement intérieurs affectant, dans certains Etats, la situation du

système bancaire. Les Ministres ont instruit la BCEAO et la Commission de l'UEMOA de procéder à un recensement des arriérés intérieurs des Etats et à proposer au Conseil des modalités d'actions à mener au niveau communautaire en vue de trouver une solution durable à ce problème.

Analysant l'évolution des agrégats monétaires au 31 décembre 2008, le Conseil des Ministres a noté l'amélioration de leur profil, liée aux efforts de mobilisation de ressources internes et externes par les Etats. Il a approuvé l'orientation donnée à l'action monétaire et s'est félicité des actions menées par la Banque Centrale en direction des banques et établissements financiers. Les Ministres ont souligné l'importance qu'ils accordent à la stabilité du système financier de l'Union et invité l'Institut d'émission à poursuivre ses actions visant à assurer un niveau de liquidité adéquat du système bancaire, propre à contribuer à une réduction du coût du loyer de l'argent.

Le Conseil a été informé de l'état d'avancement des procédures d'adoption et de transposition dans les ordres juridiques internes des Etats membres, des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. Les Ministres ont souligné la nécessité d'accélérer ce processus en vue de permettre l'entrée en vigueur effective de cette réforme au cours du premier semestre 2009.

Les Ministres ont également passé en revue les activités des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF). Ils ont instruit la Banque Centrale de mener des réflexions en vue d'une harmonisation et une amélioration des conditions de fonctionnement et de financement de ces structures.

Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA, le Conseil a pris connaissance des résultats des travaux de la soixante-quinzième session. S'agissant de la mise en œuvre de la mesure de relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers, adoptée par ledit Conseil en sa session du 17 septembre 2007 à Bissau, il demande à la Commission Bancaire de poursuivre les démarches entreprises, en relation avec les Autorités nationales, pour faire aboutir la

première phase de ce processus à l'échéance du 31 décembre 2010.

Au titre du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, le Conseil a été informé de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du 4^e trimestre 2008. Il a donné des orientations sur les réformes en cours en vue d'une meilleure contribution du marché au financement de l'économie régionale.

Au titre de la BOAD, le Conseil des Ministres a approuvé le rapport annuel 2008 et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008 tel qu'arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil a adressé ses félicitations au Président de la BOAD pour les excellents résultats obtenus par la Banque au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil a enfin pris connaissance des dossiers suivants :

- Compte-rendu d'exécution du Budget d'équipement et de fonctionnement de l'exercice 2008 ;
- Situation des ressources du Fonds de Bonification de la BOAD ;
- Situation au 31 janvier 2009 de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD ;
- Rapport d'exécution de l'émission de bons BOAD 2008-2015 ;
- Rapport sur la situation des opérations de la BOAD par pays au 31 décembre 2008 ;
- Compte rendu de la 8^{ème} réunion du Comité d'Audit tenue à Lomé les 12 et 13 mars 2009 ;
- Etat de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 15 février 2009.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a examiné les programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2009-2011 et en a pris acte. Conformément à l'Acte additionnel 05/009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, les programmes pluriannuels de convergence deviennent quinquennaux glissants et doivent être transmis à la Commission à la fin du mois d'octobre

en vue de leur examen à la session du Conseil des Ministres de décembre.

Le Conseil des Ministres a adopté une Directive portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA. L'adoption de cette Directive permet d'assurer plus de transparence dans la gestion des finances publiques et de consolider les acquis réalisés par les Etats membres de l'Union en matière d'assainissement budgétaire et de bonne gouvernance.

Dans le domaine de l'harmonisation des législations fiscales, le Conseil a examiné et adopté deux Directives :

- La première Directive modifie la Directive n° 02/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de TVA. Ce texte permet à l'Union de faire face aux défis socio-économiques actuels auxquels elle est confrontée et offre aux Etats la possibilité d'adopter un taux réduit de TVA applicable à une liste de biens et services définie au niveau communautaire. Il permet en outre à l'Union de définir une liste communautaire des produits alimentaires non transformés et de première nécessité dont la livraison est exonérée de TVA, au sein de l'UEMOA ;
- La seconde Directive modifie la Directive n° 03/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations des Etats membres en matière de droits d'accises. Elle permet d'accroître le rendement de ces droits en élargissant l'assiette des produits taxables et en relevant le taux d'imposition pour certaines catégories de produits. Ce réaménagement du dispositif communautaire en matière de droits d'accises vise à améliorer l'efficacité globale de la fiscalité indirecte des Etats de l'Union, dans le cadre de la transition fiscale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SYSCOA, le Conseil des Ministres a adopté deux Règlements et une Directive.

- Le premier Règlement institue un Conseil Permanent de la Profession Comptable dans

l'Union. Ce texte dote ainsi l'Union d'un code unique de déontologie et de devoirs des professionnels comptables et permet de mieux contrôler les activités des experts comptables, commissaires aux comptes et des comptables agréés ;

- Le second Règlement institue un Conseil Comptable Ouest Africain dans l'Union. L'adoption de ce texte dote l'Union d'un organisme moderne de normalisation comptable. Cet organisme, tout en collaborant avec les instances africaines et mondiales de normalisation comptable, permettra au référentiel comptable communautaire d'être régulièrement examiné par des Experts et de converger vers les normes internationales en vigueur.

- La Directive institue un Guichet Unique de Dépôt des états financiers dans les Etats membres de l'UEMOA. Elle a pour objectif principal de garantir l'unicité, l'homogénéité et la comparabilité des états financiers annuels, produits par les entreprises et organisations de l'Union. Elle vise à cette fin à assurer la fiabilité de l'information financière produite dans l'espace communautaire.

Dans le domaine du Développement urbain, le Conseil a examiné et adopté le projet de Décision relatif au Programme Indicatif Régional de Développement Urbain des Etats membres de l'UEMOA (PIRDU). Ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire. Le Conseil a félicité la Commission pour cette initiative qui propose des solutions aux problèmes que connaissent les centres urbains tout en favorisant un développement plus équilibré du territoire communautaire. Le Conseil a instruit la Commission de prendre les dispositions utiles pour réaliser dans les meilleurs délais, les études nécessaires à la mise en œuvre efficace du Programme.

Dans le secteur de l'énergie, le Conseil a adopté le projet de Décision portant création d'un Comité Régional des Régulateurs du secteur de l'énergie dans l'UEMOA. L'objectif est de doter l'instance regroupant les structures nationales de régulation du secteur de l'énergie d'un statut juridique lui permettant de mener ses activités en étroite collaboration avec la Commission de l'UEMOA.

Dans le domaine agricole, le Conseil a examiné et adopté deux projets de Règlement qui participent à l'approfondissement du marché régional des intrants agricoles, un des objectifs majeurs de la Politique Agricole de l'Union (PAU).

Le premier projet de Règlement porte sur l'harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'UEMOA. Ce Règlement permet à l'Union de disposer d'instruments juridiques appropriés permettant de créer les conditions d'amélioration significative de la qualité et de la disponibilité des semences.

Le deuxième projet de Règlement est relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la Commercialisation et le contrôle des pesticides dans l'espace UEMOA. Ce texte vise à assurer la disponibilité de pesticides efficaces tout en protégeant les populations et l'environnement.

Les membres du Conseil des Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour, expriment à son Excellence Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République, au Gouvernement ainsi qu'au peuple ivoiriens, leur profonde gratitude.

Fait à Abidjan, le 27 mars 2009

Le Président du Conseil des Ministres,

Charles Koffi DIBY

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTEES PAR LA BCEAO ENTRE 2002 ET MARS 2009¹

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière

générale, de stabilité monétaire, la Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables

1. Il s'agit des mesures ayant entraîné une modification des instruments de politique monétaire.

aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché

interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts

ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000% contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi ($\frac{1}{2}$) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à 4,5682% contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

BENIN

29 janvier 2009 - Cérémonie officielle de remise du rapport de la Commission ad hoc chargée de la relecture de la Constitution du 11 décembre 1990 au Président Boni YAYI.

30 janvier-2 février 2009 - Séjour au Bénin de Madame Niveen El ASHMAWY, Ministre déléguée du Fonds égyptien pour la Coopération Technique avec l'Afrique.

1^{er}-3 février 2009 - Le Président Boni YAYI prend part à la 12^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à Addis-Abeba en Ethiopie.

3 février 2009 - Lancement à Cotonou du Projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité Marine et Côtière (PGCBMC) dans le cadre de la lutte contre la dégradation des zones humides au Bénin.

5 février 2009 - Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE).

- Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant définition des modalités d'octroi des concessions de fourniture d'énergie électrique pour les besoins du service public.

9 février 2009 - Rencontre du Président Boni YAYI avec les bénéficiaires du Programme de Microcrédits aux Plus Pauvres (MCP) dans le cadre de la célébration du deuxième anniversaire dudit programme.

- Organisation à Cotonou de la rentrée judiciaire 2009 de la Cour Suprême.

11 février 2009 - Séance de travail du Président Boni YAYI avec les opérateurs économiques du marché international de Dantokpa et des marchés autonomes de Gbogbanou et de Ganhi.

13 février 2009 - Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant mesures d'accompagnement du Gouvernement au profit des Centres d'appel du Bénin.

- Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant création, attributions, organisation et

fonctionnement de la Commission Nationale d'Appui à l'Obtention de Titres Fonciers (CNAO-TF) et de ses démembrements.

15-17 février 2009 - Visite de travail au Bénin de M^{me} Rama YADE, Secrétaire d'Etat français chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'Homme.

17 février 2009 - Le Président Boni YAYI effectue une visite dans les écoles primaires de la Commune de Sèmè-Kpodji dans le Département de l'Ouémé.

17-18 février 2009 - Organisation à Cotonou d'un atelier sur la bonne gouvernance dans le cadre du Programme Indicatif National.

18 février 2009 - Tenue à Parakou d'un atelier de validation des modalités d'application de la nouvelle loi portant régime foncier.

18-20 février 2009 - Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à la Coopération du Portugal, Monsieur João CRAVINHO, effectue une visite de travail au Bénin.

19 février 2009 - Cérémonie de présentation au Président Boni YAYI du premier rapport d'activité de l'Organe Présidentiel de Médiation (OPM).

20 février 2009 - Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant approbation du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme.

20-21 février 2009 - Visite officielle au Bénin de Monsieur Francesco FRANGIALLI, Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT).

- Signature à Cotonou d'un avenant au Programme Indicatif National (PIN), dans le cadre du 10^e FED, d'un montant de 12 milliards de FCFA pour le volet d'appui à la sécurité alimentaire et à la convention de financement du Programme « Société Civile et Culture » (PSCC).

21 février 2009 - Le Président Boni YAYI prend part à la célébration de la fête annuelle des femmes des marchés de Cotonou.

25 février 2009 - Rencontre du Président Boni YAYI avec les enseignants du Front d'actions des syndicats des trois ordres d'enseignement.

- Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2008-2009 des noix de cajou.

- Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant création, attributions, composition et fonctionnement du Conseil d'Administration et du Conseil Consultatif du Programme National du Bénin pour le Millennium Challenge Account.

26 février 2009 - Organisation à Cotonou de la Conférence des Ambassadeurs sur le thème « Relance de l'action diplomatique pour le développement économique et social du Bénin à l'ère du changement ».

2 mars 2009 - Rencontre du Président Boni YAYI avec les Ambassadeurs béninois en poste à l'étranger.

- Cérémonie d'installation des membres de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF-Bénin).

2-4 mars 2009 - Tenue à Cotonou d'un atelier régional sur le thème : « La contribution de l'approche Plateforme de service au développement local et à l'insertion professionnelle des jeunes ».

- Organisation à Cotonou d'un séminaire sur le thème : « *Les droits de l'Homme, le contrôle des civils par les militaires et le droit humanitaire international* ».

3-7 mars 2009 - Le Président Boni YAYI effectue une visite d'amitié et de travail en Inde.

5 mars 2009 - Tenue à Abomey (Département du Zou) d'un atelier sur le renforcement des capacités des Autorités des Administrations départementales sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

5-7 mars 2009 - Organisation à Cotonou d'un séminaire régional sur le thème : « *La sécurité foncière comme levier du développement* ».

10 mars 2009 - Le président Boni YAYI entame une tournée nationale pour s'enquérir de la situation agricole du Bénin.

10-11 mars 2009 - Tenue à Bohicon (Département du Zou) d'un atelier de formation des journalistes sur le thème : « *Le concept de déconcentration : enjeux et défis* ».

11 mars 2009 - Rencontre du Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, avec les dirigeants des Banques et Etablissements Financiers du Bénin.

- Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret fixant les conditions d'exercice des activités de manutention des conteneurs en République du Bénin.

11-12 mars 2009 - La Présidente de la Finlande, M^{me} Tarja HALONEN, effectue une visite d'amitié et de travail au Bénin.

- Organisation à Cotonou d'un atelier de réflexion sur le thème : « *Concepts et outils pour une gestion durable des ressources en eau* ».

11-13 mars 2009 - Tenue à Cotonou d'une concertation régionale sur les productions agricoles et les perspectives alimentaires dans les pays du Sahel et en Afrique de l'Ouest.

13 mars 2009 - Remise officielle au Président Boni YAYI des actes du Forum national sur la pauvreté portant sur le thème : « *Les réalités de la pauvreté face aux défis des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)* ».

16-18 mars 2009 - Visite au Bénin du Docteur Gianfranco ROTIGLIANO, Directeur régional Afrique de l'Ouest et du Centre de l'UNICEF.

18 mars 2009 - Cérémonie d'installation officielle du Comité paritaire de gestion de la recherche cotonnière au Bénin.

19 mars 2009 - Tenue à Cotonou d'un atelier de validation de l'avant-projet du décret portant création, composition, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale pour l'Emploi (CNE).

20 mars 2009 - Signature entre le Bénin et le Groupe des Ciments du Sahel de la convention relative à la construction du Complexe Cimentier de Massè (Département de l'Ouémé) d'un coût global de 130 milliards de FCFA.

21 mars 2009 - Séance de travail du Président Boni YAYI avec les responsables des Centrales syndicales.

23-26 mars 2009 - Séjour au Bénin de Monsieur BROWNIE J. SAMUKAĬ, Ministre de la Défense Nationale du Libéria.

24 mars 2009 - Cérémonie d'installation à Cotonou des membres de la Commission Nationale d'Appui à l'Obtention des Titres Fonciers (CNAO-TF).

24-25 mars 2009 - Séjour au Bénin de Monsieur Jun ZHAI, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire de Chine.

25 mars 2009 - Signature entre le Bénin et la Chine d'un accord d'un montant de 180 millions de FCFA destinés à l'acquisition de médicaments destinés au renforcement des capacités de prestation des unités sanitaires nationales en vue de la lutte contre le paludisme.

26 mars 2009 - Tenue à Cotonou de la 6^e session ordinaire du Millennium Challenge Account Bénin (MCA-Bénin).

27 mars 2009 - Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant relèvement du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) de 27.500 FCFA à 31.625 FCFA, soit un taux d'augmentation de 15%.

- Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie.

30-31 mars 2009 - Organisation à Cotonou d'une formation au profit des magistrats et avocats béninois sur le thème : « *Droit communautaire UEMOA* ».

30 mars-3 avril 2009 - Tenue à Cotonou du Sommet Africain des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les maladies tropicales négligées.

CÔTE D'IVOIRE

6 janvier 2009 - Validation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de la Côte d'Ivoire.

8 janvier 2009 - Tenue à Abidjan de la Conférence des Présidents des partis membres du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP).

12 janvier 2009 - Publication du rapport de l'ONU recommandant au Conseil de Sécurité la prorogation du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une période de six mois.

16 janvier 2009 - Inauguration du Bureau Régional de Renforcement des Capacités de la région Afrique de l'Ouest et du Centre.

- Le Chef de l'Etat, S.E. M. Laurent GBAGBO a reçu en audience les responsables de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et les Directeurs Généraux des douanes de la région Afrique de l'Ouest et du Centre.

22 janvier 2009 - Signature d'une convention entre le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques et la société américaine Century Group Corporation pour la construction et la gestion d'un complexe abattoir-marché à bétail à Anyama.

- Signature entre le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement, Monsieur Paul Antoine BOHOUN BOUABRE et la Représentante de l'UNICEF en Côte d'Ivoire, Madame Maarit HIRVONEN, du « Plan d'Action 2009-2013 du Programme Pays » portant sur un don d'une somme de 69,8 milliards de FCFA.

23 janvier 2009 - Octroi d'un don de 6,5 milliards de FCFA de la Banque Mondiale au Gouvernement ivoirien. Ce don, appelé « Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel » (DGDI), entre dans le cadre de l'appui au Gouvernement pour la mise en œuvre des réformes dans les secteurs des finances publiques et de la passation des marchés du café/cacao et du pétrole.

2 mars 2009 - Tenue d'un atelier organisé par le Fonds Mondial pour l'Alimentation dans le cadre du projet d'appui à la restauration du fonctionnement des services du développement rural dans la zone Centre-Nord-Ouest (CNO). Ce projet d'un montant de 15 milliards de francs est financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

4 mars 2009 - Le Premier Ministre Guillaume SORO a présidé, à Bouaké, la cérémonie officielle d'ouverture du guichet unique automobile en zone CNO, en présence des Ambassadeurs de France, d'Italie, des Etats-Unis, d'Allemagne, ainsi que des Représentants de l'Union Européenne et du Facilitateur du dialogue direct.

5 mars 2009 - Tenue d'une séance de travail, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Abidjan, entre le Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, et les Directeurs Généraux des banques et établissements financiers de Côte d'Ivoire.

10 mars 2009 - Le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) et la Société de Transport Abidjanais (SOTRA) ont signé une convention d'assistance technique avec l'Etat béninois pour un projet de transport lagunaire entre Cotonou et Porto-Novo. D'un coût total d'un milliard de francs CFA, cette assistance technique permettra de draguer et de baliser des passages sur la lagune du Bénin, d'aménager des débarcadères avec des voies d'accès et d'assister le Gouvernement dans l'acquisition de bateaux-bus, ainsi que dans la formation et le suivi de la compagnie de concession de transport lagunaire qui sera créée dans le pays.

16 mars 2009 - Tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, d'un mini-sommet ivoiro-burkinabé entre les Présidents Laurent GBAGBO et Blaise COMPAORE entourés de leurs Premiers Ministres respectifs.

- Le Chef de l'Etat ivoirien, S.E. M. Laurent GBAGBO a reçu en audience le Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE. Les échanges ont porté sur les 35 ans de cette Institution et les 500 projets financés par celle-ci pour plus de 1.200 milliards de FCFA en faveur de la Côte d'Ivoire.

23 mars 2009 - Tenue dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO à Abidjan, de la 72^e réunion ordinaire du Conseil d'Administration de la BOAD, sous la présidence de son premier responsable, Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

24 mars 2009 - Réunion de concertation entre le Président Laurent GBAGBO et une délégation des Forces Nouvelles, en vue de proposer un plan susceptible d'activer le processus de sortie de crise.

27 mars 2009 - Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé un accord triennal d'un montant de 373,98 millions de Droits de Tirage Spéciaux (environ 565,7 millions de dollars) au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) en faveur de la Côte d'Ivoire.

NIGER

5 janvier 2009 - Le Président de la République S.E. M. Mamadou TANDJA a reçu en audience la Présidente du Directoire du groupe AREVA, M^{me} Anne LAUVERGEON, en présence du Ministre des Mines et de l'Energie, M. Mohamed ABDOULLAHI.

- Signature de la convention minière du projet Imouraren et des statuts de la société minière Imouraren SA par le Ministre des Mines et de l'Energie, M. Mohamed ABDOULLAHI, et la Présidente du directoire d'AREVA, M^{me} Anne LAUVERGEON.

9 janvier 2009 - Signature du document du Programme d'Appui au Secteur Rural (PASR) 2009-2013 par le Ministre du Développement Agricole, M. Mahamane MOUSSA, Président du comité interministériel de pilotage de la Stratégie de Développement Rural (SDR) et M. Peter KOLDING, Chef du Bureau de la Coopération danoise au Niger.

20 janvier 2009 - Ouverture de la première session extraordinaire de l'Assemblée Nationale, au titre de l'année 2009.

21 janvier 2009 - Don d'un montant de 2.295 millions de FCFA du Gouvernement japonais au Niger destiné à l'exécution d'un projet d'approvisionnement en eau potable dans la région de Tillabéri, en vue de l'éradication du ver de Guinée, et au financement du projet de lutte contre le paludisme.

23 janvier 2009 - Rencontre entre une délégation d'entrepreneurs de la région de Bretagne et les opérateurs économiques nigériens présidée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Normalisation, M. Halidou BADJE, en présence du Président du Conseil Economique Social et Culturel (CESOC), du Président de la Commission de l'UEMOA, des membres du Gouvernement et ceux du corps diplomatique.

- Le Premier Ministre nigérien, M. Seini OUMAROU, a reçu en audience une délégation conjointe de l'Association Bretagne Internationale et de la Chambre consulaire de l'UEMOA conduite par le Président de la Commission de l'UEMOA, M. Soumaïla CISSE.

26 janvier 2009 - Rejet du projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n° 2008-06 du 21 février 2008 modifiant l'ordonnance n° 2002 du 18 septembre 2002 portant Code des marchés publics au Niger.

28 janvier 2009 - Le Président de la République S.E. M. Mamadou TANDJA a reçu en audience M. Madani M. TALL, Directeur des opérations de la Banque Mondiale pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Mauritanie, le Niger et le Togo.

29 janvier 2009 - Lancement de la deuxième journée du paysan nigérien par le Président de la République, S.E. M. Mamadou TANDJA.

30 janvier 2009 - Examen et adoption du projet de loi portant statut du personnel militaire des Forces Armées Nigériennes (FAN) et de la Gendarmerie Nationale.

31 janvier 2009 - Le Président de la République S.E. M. Mamadou TANDJA a reçu en audience une délégation composée des membres du bureau et des partenaires de la plate-forme paysanne du Niger dans le cadre de la 2^e édition de la foire agro-sylvo-pastorale de Niamey.

2 février 2009 - Ouverture à Niamey de la réunion des experts des pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) élargie à la Mauritanie et au Tchad par le Ministre de l'élevage et des Industries Animales, M. Issyad Ag KATO, en présence de plusieurs membres du Gouvernement, du Secrétaire Exécutif du CILSS, ainsi que des experts des différents pays membres de la CEDEAO. Cette réunion entre dans le cadre des travaux du forum régional sur les perspectives de développement du secteur de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'ouest.

4 février 2009 - Ouverture des premiers jeux de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) au Stade Seyni Kountché de Niamey par le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA.

5 février 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience M. Justin SOSSO, porteur d'un message du Président Yayi BONI.

6 février 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience une délégation composée du Représentant Résident de la Banque Mondiale au Niger, M. Ousmane DIAGANA, des autorités communales de Niamey, de Maradi, de Dosso et la Coordination du Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL). Selon le Coordonnateur du PDIL, ces entretiens ont porté sur le démarrage des activités de ce projet d'un coût global d'environ 15 milliards de FCFA financé par la Banque Mondiale et qui concernera des investissements, notamment dans les domaines d'infrastructures économiques et urbaines dans les trois localités.

9 février 2009 - Le Conseil d'Administration du Fonds Saoudien de Développement (FSD) accorde un prêt d'environ 20 millions de dollars US à la République du Niger pour financer le projet du barrage de Kandadji.

12 février 2009 - Signature, entre le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahamane LAMINE ZEINE et le Directeur Général du Fonds de l'OPEP, d'une convention de financement d'un montant de 15 millions de dollars, soit environ 7,5 milliards FCFA, dans le cadre du Programme Kandadji de régénération des écosystèmes et de mise en valeur du fleuve Niger.

13 février 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience les personnalités et responsables des structures d'organisation, ainsi que les représentants des délégations ayant pris part aux premiers jeux de la CEN-SAD. La délégation était conduite par le Secrétaire général de la CEN-SAD, M. Mohamed Madani AL-AZHARI.

- Ouverture de la 2^e session extraordinaire de l'Assemblée Nationale. L'ordre du jour comportait le projet de loi modifiant et complétant la loi n° 2008-40 du 30 juillet 2008 portant code électoral et la proposition de loi portant indemnités et avantages parlementaires.

16 février 2009 - Ouverture de la 20^e réunion du Comité Exécutif de l'Union des Parlements des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (UPCI) présidée par S.E. M. Mahamane Ousmane, Président de l'Assemblée Nationale du Niger.

17 février 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience le Gouverneur de la BCEAO, M. Phillippe-Henry DACOURY-TABLEY, venu lui présenter le nouveau Directeur National de la BCEAO pour le Niger. Leur entretien a aussi porté sur la crise financière internationale et son impact possible sur l'économie des Etats membres de la BCEAO. L'audience s'est déroulée en présence du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahamane LAMINE ZEINE et de son homologue des Affaires Etrangères et de la Coopération, M^{me} Aichatou MINDAOUDOU.

- Tenue à Niamey de la première conférence des centres africains de formation en aviation civile présidée par le Ministre des Transports et de l'Aviation Civile, M. Amadou NOUHOU.

- Cérémonie d'installation du Directeur National de la BCEAO pour le Niger par le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahaman LAMINE ZEINE. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement, du corps diplomatique, du Gouverneur de la BCEAO, des parents et amis du nouveau Directeur National

de la BCEAO pour le Niger, ainsi que de nombreux invités.

23 février 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso, M. Alain Bédouma YODA, et son collègue de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, M. Clément SAWADOGO. L'entretien a porté sur la question des frontières entre les deux pays et la recherche de compromis aboutissant à la saisine de la Cour Internationale de Justice de la Hayes.

26 février 2009 - Cérémonie de lancement officiel des activités du programme de sécurité alimentaire à Goudoumaria, région de Diffa, présidée par la Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire, Dr Saadé SOULEY AFFIZOU.

27 février 2009 - Visite d'amitié et de travail du Président de la République togolaise, S.E. M. Faure Essozimna Gnassingbé au Niger.

3 mars 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA a reçu en audience le Secrétaire Général de la CEN-SAD, Dr Mohamed Al Madani AL AZHARI, envoyé spécial du Guide de la Révolution Libyenne. Leur entretien a porté sur les multiples foyers de tension dans les pays membres de l'espace CEN-SAD.

12 mars 2009 - Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de prêt n° 1245P, signé le 12 février 2009 à Vienne (Autriche), entre la République du Niger et le Fonds de l'OPEP pour le Développement International. Ce prêt d'un montant de quinze millions de dollars américains est destiné à la réalisation du projet du Barrage de Kandadji.

- Adoption par le Conseil des Ministres du projet de loi autorisant la ratification du compromis de saisine de la Cour Internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre le Burkina Faso et la République du Niger, signé le 24 février 2009 à Niamey (Niger). Selon les termes de ce compromis de saisine, les deux Etats décident de soumettre le différend frontalier qui les oppose à l'arbitrage de la Cour Internationale de Justice.

- Le Président de la République a reçu le Guide de la Révolution Libyenne, le Colonel Mouammar EL

KADHAFI, qui était accompagné du dernier groupe de 6 otages détenus dans le nord du Niger.

13 mars 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA a reçu en audience le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, M. Saïd DJINNI, en compagnie de la Représentante Résidente des Nations Unies au Niger, M^{me} Khardiata Lô N'DIAGNE. Leur entretien a porté sur le plan économique et social, les questions de développement du monde rural, les prochaines échéances électorales au Niger, ainsi que la situation sécuritaire dans la sous-région.

16 mars 2009 - Ouverture des travaux de la quatrième Commission mixte de coopération sino-nigérienne, présidée conjointement par la Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, M^{me} Aïchatou MINDAOUDOU et le Vice-Ministre chinois du Commerce, M. Fu ZIYING.

17 mars 2009 - Annonce par le Vice-Ministre chinois du Commerce, M. Fu ZIYING, d'un prêt préférentiel de 650 millions de yuans, d'un don de 50 millions de yuans, ainsi que l'octroi de médicaments antipaludéens d'une valeur de 2 millions de yuans par la République Populaire de Chine au Niger.

26 mars 2009 - Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le projet de loi portant création d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dénommé Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN).

27 mars 2009 - Visite de travail du Président de la République Française, S.E. M. Nicolas SARKOZY, au Niger. Cette visite rentre dans le cadre du renforcement des liens de coopération existant entre le Niger et la France.

- La France accorde une aide de 16 millions d'euros au Niger pour le financement du projet d'aménagement et de gestion du bassin de Badaguichiri. Les deux conventions relatives à cette aide ont été respectivement signées par la Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, M^{me} Aïchatou MINDAOUDOU et le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahamane LAMINE ZEINE, au titre de la partie nigérienne, et par le Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie, M. Alain JOYANDET et la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, M^{me} Christine LAGARDE, pour la partie française.

REPertoire LEGISLATIF

07 AGRICULTURE

MALI

Loi n° 08-032 du 11 août 2008, autorisant la ratification de l'accord de prêt, signé à Vienne (Autriche) le 5 mai 2008 entre la République du Mali et le Fonds de l'OPEP pour Développement International, en vue du financement de la première phase du Programme d'Appui au Développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental (PADES0 1).

Journal officiel de la République du Mali, 12/09/08, n° 37, p.1445.

09 COMMERCE

MALI

Arrêté interministériel n° 06-2549/MAT-MC du 2 novembre 2006 portant modification de l'arrêté interministériel n° 94-7968/MCC-MAT du 18 juillet 1994 portant réglementation de la profession de négociant en biens culturels, de la prospection, la commercialisation et l'exportation de biens culturels.

Journal officiel de la République du Mali, 1909/08, n° 38, p.1504.

10 TRANSPORT

MALI

Ordonnance n° 08-004/P-RM du 15 septembre 2008 autorisant la ratification de l'accord de financement du Projet Régional de Facilitation des Transports et du Transit en Afrique de l'Ouest, signé à Bamako, le 17 juillet 2008 entre la République du Mali et l'Association Internationale de Développement.

Journal officiel de la République du Mali, 24/10/08, n° 43, p.1683.

MALI

Décret n° 08-592/P-RM du 25 septembre 2008 portant ratification de l'accord de financement du Projet Régional de Facilitation des Transports et du Transit en Afrique de l'Ouest, signé à Bamako, le 17 juillet 2008 entre la République du Mali et l'Association Internationale de Développement (IDA).

Journal officiel de la République du Mali, 14/11/08, n° 46, p.1809.

11 FINANCES PUBLIQUES, OPERATIONS BANCAIRES, RELATIONS MONETAIRES INTERNATIONALES

MALI

Loi n° 08-029 du 11 août 2008 autorisant la ratification de l'accord de prêt additionnel, signé au Caire, le 28 avril 2008, entre la République du Mali et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), relatif au financement du projet de développement des ressources halieutiques dans le lac de Sélingué.

Journal officiel de la République du Mali, 12/09/08, n° 37, p.1444.

MALI

Ordonnance n° 08-005/P-RM du 25 septembre 2008, autorisant la ratification de l'accord de prêt signé à Bamako le 11 juin 2008 entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le financement partiel du Programme Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal.

Journal officiel de la République du Mali, 24/10/08, n° 43, p.1683.

MALI

Ordonnance n° 08-006/P-RM du 25 septembre 2008 autorisant la ratification du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), signé à Ouagadougou (Burkina Faso), le 20 janvier 2007.

Journal officiel de la République du Mali, 24/10/08, n° 43, p.1684.

MALI

Ordonnance n° 08-008/P-RM du 29 septembre 2008 autorisant la ratification de l'accord de prêt signé à Tunis, le 30 juillet 2008 entre la République du Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD), pour le financement du projet d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans les régions de GAO, Koulikoro et Ségou.

Journal officiel de la République du Mali, 24/10/08, n° 43, p.1685.

MALI

Ordonnance n° 08-009/P-RM du 29 septembre 2008 autorisant la ratification de la Convention régissant la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, signée à Lomé le 6 avril 2007.

Journal officiel de la République du Mali, 24/10/08, n° 43, p.1686.

MALI

Décret n° 08-611/P-RM du 9 octobre 2008 portant ratification du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), signé à Ouagadougou (Burkina Faso), le 20 janvier 2007.

Journal officiel de la République du Mali, 21/11/08, n° 47, p.1843.

MALI

Décret n° 08-614/P-RM du 9 octobre 2008, portant ratification de l'accord de prêt, signé à Tunis, le 30 juillet 2008 entre le Gouvernement de la République du Mali et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour le financement partiel du Programme Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal (PIDRK).

Journal officiel de la République du Mali, 21/11/08, n° 47, p.1845.

SENEGAL

Arrêté ministériel n° 3963 du 31 mai 2007 portant fixation du taux d'intérêt de retard applicable à tout montant dû en violation d'une disposition fiscale dès l'échéance de paiement.

Journal officiel de la République du Sénégal, 21/11/08, n° 47, p.1845.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2007 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 – Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à novembre 2008
- 4 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à décembre 2008
- 5 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à mars 2009
- 6 - Annuaire statistique - 2004, 2005, 2006, 2007
- 7 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2006
- 8 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004, 2005, 2006
- 9 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2005
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 13 - Revue Economique et Monétaire (juin 2007, décembre 2007, juin 2008)

Ouvrages

- 14 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 15 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janvier 2000
- 16 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 17 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004

ACHEVE D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
JUN 2009



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int